

ENQUETE DE REFERENCE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES BASEES SUR LE GENRE AU RWANDA



United Nations Development Fund for Women



**REGARD EMPIRIQUE SUR LES CAS DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS
LES DISTRICTS DE RUTSIRO, KAYONZA, NGORORERO ET VILLE DE KIGALI**

RAPPORT

Rapport produit par UNIFEM
En collaboration avec le
Departement des Statistiques Appliquees de
l'Universite Nationale du Rwanda

juin 2008

SOMMAIRE

L'objectif de cette recherche est de fournir des informations quantitatives et qualitatives fiables à partir desquelles l'UNIFEM et ses partenaires vont développer des stratégies et des actions pour combattre la violence basée sur le genre au Rwanda. Sur le plan mondial, des études ont montré que la violence à l'égard des femmes est le fait des maris ou partenaires de sexe masculin ; et que ces maris/partenaires ou ex-partenaires forcent entre 12 et 25% des femmes à des rapports sexuels (OMS, 2002). Ces faits s'observent malgré le vote par l'Assemblée Générale des Nations Unies, en 1979 déjà, de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Encontre des Femmes, une convention qui a rappelé les droits inaliénables des femmes. La présente recherche veut non seulement mesurer la fréquence des violences sexuelles basées sur le genre subies par les femmes au Rwanda dans leurs différents cadres de vie, mais également analyser les perceptions de la communauté sur la nature, les causes et les conséquences de ces violences.

C'est dans ce cadre qu'une enquête de référence à la fois quantitative et qualitative a été utilisée pour mesurer l'ampleur du phénomène des violences sexuelles basées sur le genre et d'en déterminer des causes et conséquences sous-jacentes. Elle a été réalisée dans les districts de Rutsiro, Kayonza, Ngororero et Ville de Kigali. Près de 1056 individus repartis dans les ménages échantillonnés ont répondu au questionnaire-ménage et 24 groupes de discussions focalisées ont été réalisés. Des interviews avec 19 informateurs clés ont été également menées.

L'analyse des données relève que la tentative de rapport sexuel forcé et le rapport sexuel forcé ont été jugés les violences les plus graves par la majorité des survivantes (70%) des violences en public, que 49% des répondantes ont été insultées/injuriées par leurs maris/conjoints et que pour 31% des répondantes, leurs maris/conjoints ont utilisé la force pour avoir des rapports sexuels. En général, les violences et agressions subies par les répondantes sont manifestement plus importantes au sein du couple par rapport aux autres cadres de vie (public, environnement familial et proche).

Comment expliquer cette réalité? Les femmes rwandaises méconnaissent leurs droits et sont ainsi incapables d'engager une action en justice refusant de mettre à nu les secrets du couple; elles ont un accès plus restreint que celui des hommes aux ressources économiques nécessaires pour réclamer justice en cas de violence sexuelle et, les services de police, de santé et juridiques ne les mettent pas à l'aise pour dénoncer cette dimension de la violence conjugale.

Pour combattre ce fléau, il faudrait promouvoir le renforcement des capacités en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et ce, pour tous les secteurs du champ social, médical, juridique ou policier, concernés de près ou de loin par les femmes victimes de violences basées sur le genre.

D'autres recherches, d'envergure nationale, devront être menées afin de vérifier la validité des facteurs de violences sexuelles basées sur le genre au Rwanda, de trouver les relations qui les unissent, en faire un diagnostic plus poussé et fournir des explications.

REMERCIEMENTS

Les auteurs voudraient remercier toutes les personnes qui, de prêt ou de loin, ont participé à ce travail. Leur apport remarquable nous a encouragé à poursuivre cette recherche afin que nous puissions faire connaître l'ampleur du fléau des Violences Sexuelles Basées sur le Genre et spécialement celles faites aux femmes au Rwanda.

Merci donc aux enseignants du Département de Statistiques Appliquées qui ont bien voulu diriger les différentes équipes d'enquêtrices sur terrain et rédiger les rapports de terrain.

Toutes les enquêtrices qui ont si bien assuré la tâche qui leur était confiée et qui ont surtout apaisé les esprits des femmes enquêtées survivantes de violences, lors de la soumission des questionnaires. Sans elles, il nous aurait été impossible d'accéder à la modeste contribution que vous aller trouver dans ce rapport.

Toutes les enquêtées (plus de mille) qui ont accepté d'être soumises aux questions dans le cadre de ce travail; et surtout les personnes clés interviewées qui, malgré leurs multiples occupations dans les domaines de la Santé, la Police, la Direction Scolaire et les activités de la Société Civile ont donné leur contribution à ce rapport.

L'UNIFEM qui nous a fait confiance et nous a attribué l'exécution de ce travail enrichissant et plein de défis dans le domaine de la recherche scientifique, un domaine qui nous est si cher.

Tous les participants à la séance de pré validation de ce rapport qui nous ont donné des commentaires et posé des questions nous permettant d'enrichir et de corriger notre première version de ce rapport.

SOMMAIRE	3	3.4	Rôle de la Police Nationale du Rwanda	15
REMERCIEMENT	4	3.5	Rôle de la Prosécution	15
LISTE DES FIGURES	7	3.6	Rôle de la Commission Nationale des Droits de la personne	16
LISTE DES TABLEAUX	8	3.7	Rôle des organisations Onusiennes	16
LISTE DES ABREVIATIONS	9	3.8	Rôle de la Société Civile	16
1. RESULTATS PRINCIPAUX	9	4.	METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	16
1.1	Caractéristiques sociodémographiques et relations familiale, amicale et amoureuse des enquêtées	4.1	Objectifs	16
	9	4.2	Définition des concepts	17
1.2	Violences subies par les femmes dans l'espace public	4.3	Approche méthodologique	18
	9	4.3.1	Approche quantitative	18
1.3	Violences et agressions subies par les femmes au sein du couple	4.3.1.1	Plan de sondage	18
	10	4.3.1.2	Questionnaire Ménage	20
1.4	Violences subies par les femmes dans l'environnement familial et proche	4.3.2	Approche qualitative	21
	10	4.3.2.1	Groupes de discussions focalisées	21
1.5	Réactions et recours des survivantes des violences	4.3.2.2	Les entretiens semi structurés	21
	10	4.3.3	Valeurs éthiques de l'étude	21
2	PRESENTATION DU RWANDA			
	12			
3	JUSTIFICATION, CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ENQUETE			
	12			
3.1	Justification de l'enquete			
	12			
3.2	Contexte de l'enquete			
	12			
3.2.1	Sur le plan mondial et africain			
	12			
3.2.2	Sur le plan national			
	13			
3.3	Lois, Politiques et Stratégies			
	14			

4.3.4	Organisation de l'enquête et des discussions de groupes	21
5	PRESENTATION DES RESULTATS	22
5.1	RESULTATS DE L'ENQUETE MENAGES	22
5.1.1	Caractéristiques Sociodémographiques des répondantes	22
5.2	Violences subies par les femmes dans l'espace public	25
5.3	Violences subies par les femmes au sein du Couple	26
5.4	Violences subies par les femmes dans l'environnement familial et proche	28
5.5	Réactions et recours des Survivantes	29
5.6	Conséquences des Violences sur les Survivantes	32
5.7	RESULTATS DES GROUPES DE DISCUSSIONS FOCALISEES ET DES INTERVIEWS	32
5.7.1	Types de violences	32
5.7.2	Causes de violences	32
5.7.3	Conséquences de violences	33
5.7.4	Recommandations	33
5.8	DISCUSSION AUTOUR DES RESULTATS	33
6	CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS	35
6.1	Conclusion générale	35
6.2	Recommandations	35
	BIBLIOGRAPHIE	35
	ANNEXES: Questionnaires	37
	Synthese des reponses/groupes de discussions focalisees	
	Liste des personnes interviewees par District et reponses obtenues	63

1.1 LISTE DES FIGURES

Figure 1	Répartition de la population par grands groupes d'âges	22
Figure 2	Répartition des enquêtées selon le niveau d'instruction	22
Figure 3	Répartition des enquêtées selon le niveau d'alphabétisation	23
Figure 4	Répartition des enquêtées selon l'état matrimonial	23
Figure 5	Répartition des enquêtées selon leur relation de couple	23
Figure 6	Répartition des conjoints selon leur niveau d'instruction	23
Figure 7	Existence et cause des disputes dans le foyer	23
Figure 8	Existence des conflits en famille au cours de l'enfance et de l'adolescence	24
Figure 9	Différence d'âge avec le partenaire aux premiers rapports sexuels	24
Figure 10	Attitude de la survivante vis-à-vis des premiers rapports sexuels	24
Figure 11	Relation avec le partenaire aux premiers rapports sexuels	25
Figure 12	Subi insultes/injures et agressions verbales	25
Figure 13	Exhibition des organes sexuels	25
Figure 14	Violence la plus grave subie selon les survivantes	25

Figure 16	Agressions subies par les femmes au cours des douze mois	27
Figure 17	Synthèse des violences et agressions subies au sein du couple	28
Figure 18	Insultes et injures subies de la part des proches	29
Figure 19	Gifles, coups ou autres brutalités physiques subis	29
Figure 20	Attouchements, tentatives de rapports et rapports sexuels forcés	
	Subits	29
Figure 21	Nombre de fois que les survivantes ont subi ces violences	29
Figure 22	Continuité des actes de violences	30
Figure 23	Recherche de soutien après l'agression	31

LISTE DES TABLEAUX

Table 1	Répartition de l'échantillon en strates	18
Table 2	Constitution des Groupes de Discussions Focalisées	21
Table 3	Types d'agressions subies par les femmes enquêtées au sein du couple	26
Table 4:	Types d'agressions subies par les femmes enquêtées au sein du couple au cours des 12 derniers mois	27
Table 5:	Types d'agresseurs	30
Table 6:	Réaction de la survivante face à l'agresseur	30
Table 7:	Consultation d'un médecin	31

LISTE DES ABBREVIATIONS

AVEGA:

Association des Veuves du Génocide d'Avril 1994

ARCT:

Association Rwandaise des Conseillers en Traumatisme

CV :

Coefficient de Variation

CSPRO:

Census and Survey Processing System

EDSR:

Enquête Démographique et de Santé

FACT:

Forum for Activists against Torture

FFRP:

Forum des Femmes Rwandaises Parlementaires

GDF:

Groupe de Discussions Focalisées

GBV :

Gender Based Violence

IMPS :

Integrated Micro Computer Processing System

INSR :

Institut National de la Statistique du Rwanda

IRC:

International Rescue Committee

LIPRODHOR:

Ligue pour la Promotion des Droits de l'Homme au Rwanda

MIGEPROF :

Ministère du Genre et de la Promotion Familiale

MINALOC :

Ministère de l'Administration Locale, Bonne gouvernance et Affaires sociales

MINISANTE:

Ministère de la Santé

OMS :

Organisation Mondiale de la Santé

RGPH :

Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RWAMREC :

Rwanda Men's Resource Center

SPSS :

Statistical Package for Social Scientist

SWAA :

Society for Women against AIDS in Africa

UNICEF :

United Nations International Children's Emergency Fund

UNIFEM :

Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme

UN-CEDAW :

United Nations-Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women

UPS :

Unité Primaire de Sondage

USAID :

United States Agency for International Development

VBG :

Violence Basée sur le Genre

VIH/SIDA:

Virus de l'Immuno déficience Humaine/ Syndrome d'Immuno Déficience Acquise

VSBG:

Violence Sexuelle Basée sur le Genre

1

RESULTATS PRINCIPAUX

1.1 Caractéristiques sociodémographiques et relations familiale, amicale et amoureuse des enquêtées

1. La distribution des répondantes montre que 11% sont dans la tranche d'âge de 12-17 ans, 28% de 35-59 ans et la majorité (soit 61%) dans la tranche d'âge de 18-34 ans.
2. La plupart des enquêtées (75,2%) ont fréquenté l'école. Parmi celles-ci, 57,2% ont terminé le niveau primaire, 3,5% le niveau post-primaire, 10,8% le niveau secondaire et 1,6% l'enseignement supérieur tandis que 26,8% sont sans niveau d'instruction.
3. 67,1% des enquêtées savent lire et écrire contre 26,7% qui ne savent ni lire ni écrire et 6,1% qui savent lire seulement.
4. Parmi les répondantes, 52,6% sont mariées contre 29,2% célibataires, 9,7% sont veuves, 7,3% sont divorcées et 1,2% sont séparées de leurs partenaires.
5. La majorité des enquêtées (54%) sont dans l'agriculture, 9% dans le commerce, 3% dans les travaux domestiques, 3,8% sont dans les métiers, 2% sont des fonctionnaires et 27,5% sont sans profession.
6. Près de 54% de toutes les répondantes vivaient en couple avec leurs maris ou leurs conjoints au moment de l'enquête, 17,5% n'étaient plus en couple tandis que 26% n'avaient jamais eu de relation de couple, 1,8% étaient en relation avec plusieurs partenaires.
7. Environ 44% des maris/conjoints des femmes interrogées ont terminé le niveau primaire, 5,2% le niveau post primaire, 8,5% le niveau secondaire, 2,6% le niveau supérieur tandis que près de 38% étaient sans niveau d'instruction. Concernant l'existence des disputes dans le foyer, 79% des répondantes ont déclaré qu'il n'y a jamais eu des disputes dans leurs foyers contre 21% qui ont eu des disputes dont 18% ont été causées par le mari/conjoint.
8. S'agissant des problèmes d'alcoolisme dans le foyer, 10,3% des femmes interrogées ont été confrontées à des problèmes d'alcoolisme de la part de leurs maris, 1% de la part de leurs enfants, 3,2% de la part d'un des proches parents, 3,8% de la part d'autres personnes.
9. 36,2% des enquêtées ont déclaré avoir été adoptées au cours de leur enfance ou adolescence contre 63,8% qui n'ont pas été adoptées.
10. 28% des enquêtées ont souffert de privations matérielles au cours de leur enfance et adolescence.

11. Environ 13% ont eu un conflit très grave avec l'un des parents contre 29,5% qui a vécu dans un climat de tensions graves ou de violence entre leurs parents au cours de leur enfance et adolescence
12. Au sujet des rapports sexuels, près de 80% ont déclaré avoir eu des rapports sexuels dont 26% ont eu leurs premiers rapports sexuels avant l'âge de 18 ans.
13. Concernant l'âge des premiers partenaires sexuels, 3% étaient plus jeunes que les répondantes, 15% avaient environ le même âge, 70% étaient plus âgés mais 12% étaient âgées de 10 ans et plus.
14. Environ 59,2% de répondantes ont déclaré que les premiers rapports sexuels étaient quelque chose qu'elles souhaitaient, pour 22,9% quelque chose qu'elles ne souhaitaient pas mais qu'elles ont accepté. Près de 17,8% des enquêtées ont accepté les premiers rapports contre leur volonté.
15. Concernant la relation avec le partenaire aux premiers rapports sexuels, 73% des partenaires étaient conjoints/futurs conjoints, 17% étaient des partenaires dont elles étaient amoureuses, 7% étaient des partenaires connus mais dont elles n'étaient pas amoureuses, 2,3% étaient des partenaires qu'elles venaient juste de rencontrer.

1.2 Violences subies par les femmes dans l'espace public

1. 11,3% des enquêtées ont été insultées une fois, 5,1% entre 2 et 3 fois, 1,5% entre 4 et 10 fois et 1,9% ont été insultées plus de 10 fois.
2. 13% des enquêtées ont été suivies avec insistance à pied, en voiture ou à moto.
3. 8% des répondantes ont subi l'exhibitionnisme des organes sexuels dont 4,5% l'ont subi une fois et 3,2% l'ont subi deux fois et plus.
4. 12% des répondantes ont déclaré que leurs sacs, portefeuille, bijoux et autres leur ont été arrachés violemment dont 9% une fois et 3% deux fois et plus.
5. 17% des enquêtées ont subi, contre leur gré, des attouchements aux seins, aux fesses ou ont été coincées pour être embrassées en public. Près de 8% l'ont subi une fois alors que 9% l'ont subi deux fois et plus.
6. 10% des enquêtées ont été forcées à subir/faire des attouchements sexuels/rapports sexuels dont la moitié l'ont subi deux fois et plus. 44% soit 48 enquêtées parmi 108 ont subi un rapport sexuel forcé tandis que 41% soit 44 enquêtées ont subi des

tentatives de rapport sexuel forcé.

7. La tentative de rapport sexuel forcé et le rapport sexuel forcé ont été jugés comme les violences les plus graves par la majorité des survivantes (70%).

1.3 Violences et agressions subies par les femmes au sein du couple

1. 22% des répondantes ont déclaré que leurs maris/conjoints les ont empêchées de rencontrer ou de parler avec des amis ou membres de leur famille.
2. 36% ont été empêchées de parler à d'autres hommes.
3. Pour 34% des répondantes, leurs maris/conjoints ont critiqué ce qu'elles faisaient.
4. 21% des répondantes ont reçu des remarques désagréables sur leur apparence physique (trop grosse, moche...) de la part de leurs maris.
5. 29% des répondantes ont été imposées par leurs maris des façons de s'habiller, de se coiffer ou de se comporter en public.
6. 37% des enquêtées ont été obligées de rapporter à leurs maris avec qui et où elles étaient.
7. Pour 39% des répondantes, leurs maris/conjoints ont méprisé leurs opinions dans l'intimité, pour 28% devant les enfants et pour 21% devant d'autres personnes.
8. Pour 34% des répondantes, leurs maris/conjoints ont cessé de leur parler ou refusé totalement de discuter.
9. 33% des répondantes ont été empêchées par leurs maris/conjoints d'avoir accès à l'argent du ménage pour les besoins courants de la vie quotidienne.
10. 12,3% des répondantes ont déclaré que leurs maris/conjoints s'en ont pris aux enfants ou les ont séparés d'elles.
11. 49% des répondantes ont été insultées/injuriées par leurs maris/conjoints.
12. 20% des répondantes ont été bousculées ou empoignées brutalement.
13. 26% des répondantes ont été giflées, frappées ou ont subi d'autres brutalités physiques.
14. 17% des répondantes ont été empêchées de rentrer chez elles, enfermées ou mises à la porte, ou, abandonnées sur le bord de la route.
15. 9% des répondantes ont reçu des menaces de suicide de la part de leurs maris/conjoints.
16. Pour 12,3% des répondantes, leurs maris/conjoints ont proféré des menaces de mort à leur rencontre.
17. 5% des répondantes ont été menacées à l'aide

d'une arme (couteau, outil, revolver...).

18. Pour 6% des répondantes, leurs maris ont tenté de les étrangler ou de les tuer.
19. Pour 31% des répondantes, leurs maris/conjoints ont utilisé la force pour avoir des rapports sexuels.
20. 15% des répondantes ont déclaré que leurs maris/conjoints ont imposé des gestes sexuels qu'elles ne souhaitaient pas.

1.4 Violences subies par les femmes dans l'environnement familial et proche

1. Près de 28% des enquêtées ont subi des insultes ou injures de la part d'un de leurs proches (fils, frères, belles-mères, belles-filles, mères ou autres proches)
2. Environ 10% des enquêtées ont été giflées, battues ou ont subi d'autres brutalités physiques.
3. Sur 58 répondantes, 86% d'entre elles ont subi un rapport sexuel forcé ou une tentative de rapport sexuel forcé alors que 12% ont subi des attouchements sexuels ou des déshabillages. Ces violences ont été faites essentiellement par les patrons (17% des enquêtées) et les autres hommes de l'environnement des enquêtées (31%).

1.5 Réactions et recours des survivantes des violences

1. Pour 30 % des survivantes, les actes de violence se sont arrêtés, 21% pensent que de tels actes pourraient se reproduire tandis que pour 39% ces actes se poursuivent encore.
2. Les agressions ont été commises pour 40% des cas par le mari, pour 18,6% par les hommes proches, pour 15% par une personne étrangère à la survivante, pour 5,3% par un beau frère de la survivante, pour 3,7% par un frère de la survivante, pour 2,7% par le père de la survivante et pour 1,6% par le conjoint de la mère.
3. Sur 376 cas d'agressions déclarées, dans 22% des cas, les agresseurs ont consommé de l'alcool contre 72% qui n'en avaient pas consommé lors de l'agression.
4. La drogue a été consommée dans 8% des cas d'agression contre 81% de non consommation au moment de l'agression.
5. 26% des survivantes ont tenté de dissuader l'agresseur, 21% se sont effondrées en larmes, 18% ont fui et réussi à s'échapper, 8,5% ont frappé l'agresseur, 8% se sont débattues et 1,9% ont

- insulté l'agresseur.
6. 38% des survivantes ont tout de suite parlé des faits d'agression à quelqu'un, 20% ont parlé à quelqu'un plusieurs jours/mois plus tard alors que 36% n'ont parlé à personne.
 7. 73% n'ont pas arrêté le travail suite à l'agression contre 18% qui l'ont arrêté.
 8. Seulement 8% des survivantes ont cherché une assistance dont 5,6% par elles-mêmes et 2,4% par une autre personne.
 9. Seulement 16% des survivantes ont consulté un avocat dont 14% par elles-mêmes et 2% par une autre personne.
 10. Près de 10% de survivantes ont consulté un médecin. 36% d'entre elles ont été très bien reçues contre 64% qui ont été bien reçues.
 11. Près de 18% de survivantes ont recouru à la police dont 7,2% par elles-mêmes contre 3,7% par une autre personne, environ 7% n'ont rien déclaré à ce sujet.
 12. Parmi celles qui ont recouru à la police, 49% ont été bien reçues contre environ 8% qui ont été mal reçues.
 13. 15% des survivantes ont déposé une plainte elles-mêmes contre 3% par une autre personne. Parmi elles, 71% ont déclaré qu'elles ont été bien accueillies contre 6,3% mal accueillies.
 14. 30% des survivantes ont reçu le récépissé du dépôt de plainte contre 46% qui n'en n'ont pas reçu.,
 15. 13% des cas ont eu une suite judiciaire contre 76% de cas sans suite, 11 % n'ont émis aucun avis.
 16. Pour 15 cas (30%) aucune condamnation du coupable n'a eu lieu, pour 33 cas (66%), la condamnation a eu lieu tandis que pour 2 cas (4%), la procédure est en cours.
 17. Environ 8% de survivantes ont été renvoyées devant la médiation judiciaire à la suite de la plainte
 18. Seulement 5% (17 cas) ont obtenu une aide financière et pour près de 2% (7 cas) des survivantes, la demande était en cours au moment de l'enquête.
 19. Près de 30% de survivantes (111 cas) ont depuis lors eu peur de sortir ou de se rendre chez certaines personnes, 12 % de survivantes ont décidé de déménager après agression alors que 31% ont déclaré qu'elles ont changé leurs habitudes de vie (déplacements, sorties, renforcement de la sécurité de la maison)
 20. Près de 31% (115 cas) ont préféré donner l'information en secret pour se faire protéger.
 21. Environ 39% (n =139) des survivantes ont déclaré avoir été atteintes de troubles nécessitant un suivi psychologique à la suite des actes de violence.
 22. 26% de survivantes (n : 98) ont eu leur sexualité durablement perturbée à la suite des violences sexuelles.
 23. 9% des survivantes (33 cas) sont tombées enceintes.
 24. Personne n'a déclaré l'interruption d'une grossesse ou envisagé de l'interrompre, mais près de 11% (n : 40) ont préféré se taire 4,5% (17 cas) ont déclaré avoir attrapé une infection sexuellement transmissible.

2

PRESENTATION DU RWANDA

Le Rwanda est un pays situé entre l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est, au sud de l'Équateur entre 1°4' et 2°51' de latitude Sud et entre 28°39' et 30°54' de longitude Est. D'une superficie de 26 338 km², il est entouré par l'Ouganda au nord, la Tanzanie à l'est, la République Démocratique du Congo à l'ouest et le Burundi au sud. Sans accès à la mer, le Rwanda est enclavé et se situe, à vol d'oiseau, à 1 200 km de l'océan Indien et à 2 000 km de l'océan Atlantique.

L'effectif de la population du Rwanda était de 8 128 553 d'habitants en 2002. Cette population est essentiellement jeune (les personnes âgées de moins de 20 ans représentent 67 % de la population totale) et majoritairement féminine (52 % contre 48 % d'hommes) (RGPH, 2002). Le taux d'accroissement naturel est estimé à 2,6 % en 2002 et le taux de fécondité atteint en moyenne 6,1 par femme (EDSR III - 2005).

Plus de 8 personnes sur 10 sont employées dans l'agriculture dont 81 % des hommes et 93 % des femmes. Par ailleurs, le taux d'analphabétisme reste assez élevé. En effet, 36 % de la population âgée de 15 ans et plus ne savent ni lire ni écrire; seulement 4 % des femmes savent lire. (RGPH, 2002)

Dans le domaine de la santé, la prédominance du VIH/SIDA dans la population adulte est évaluée à 3% dont 3,6% des femmes contre 2,3% des hommes (www.cnls.gov.rw); Selon l'Observatoire National de la Pauvreté, 21,5% des femmes et 22,1% des hommes seulement consultent un personnel de santé quand ils sont malades. Le temps nécessaire pour atteindre un centre de santé afin d'y recevoir des soins a été évalué à 3,35 heures en moyenne. Ceci fait que le taux de mortalité maternelle reste extrêmement élevé au Rwanda (750 décès pour 100,000 naissances).

Après cette brève présentation du pays, la partie qui suit va présenter la justification, le contexte et la méthodologie appliquée par les chercheurs au cours de la présente enquête.

3

JUSTIFICATION, CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

3.1 JUSTIFICATION DE L'ENQUETE

Au Rwanda, le phénomène de la violence sexuelle pose tellement problème que d'aucuns s'interrogent sur le pourquoi de son ampleur. En effet, cette question intéresse tant les leaders politiques, les organisations internationales, la société civile que la communauté toute entière. Les conséquences de ce phénomène sont évidentes (VIH/SIDA et MST, grossesses non désirées, traumatisme physique et psychologique, ...) mais ses causes restent encore mal définies. Quelques études menées sur le problème de VSBG ont mis l'accent sur une description et dénonciation de ces violences et sur l'aspect violation des droits humains des femmes.

Par ailleurs, face aux VSBG, les commanditaires de la présente enquête (l'UNIFEM) ont pensé qu'il est pertinent de s'interroger sur le pourquoi de ces violences, d'identifier et d'analyser leurs fondements socioculturels, de mettre en exergue les facteurs et motivations qui poussent les auteurs à poser de tels actes contre les femmes et les filles.

Cette enquête de référence sur la VSBG permettrait de :

- avoir une compréhension plus globale du problème pour une bonne élaboration des politiques et stratégies appropriées dans l'éradication de toute forme de violence envers les femmes et les filles.
- développer des programmes de plaidoyer contre les violences sexuelles et de soutien aux femmes et filles survivantes auprès des institutions spécialisées (police, organisations de promotion des droits des femmes, ...) et
- constituer une banque des données sur les cas des violences faites aux femmes.

Le phénomène des Violences Sexuelles basées sur Genre et spécifiquement celles faites aux femmes n'est pas l'apanage du Rwanda, il constitue aussi une problématique au niveau mondial et africain.

3.2 CONTEXTE DE L'ENQUETE

3.2.1 Sur le plan mondial et africain

Selon le Rapport mondial sur la violence et la santé publié par l'OMS en 2002, les formes de violence à l'égard des femmes sont le plus souvent imposées par le mari ou un

partenaire du sexe masculin. La nature «privée» de ce genre de violence la rend souvent invisible, soit littéralement, étant donné que tout se passe derrière des portes closes, ou réellement, étant donné que les systèmes juridiques et les normes culturelles traitent trop souvent cette violence non pas comme un délit, mais comme une affaire de famille ou une partie normale de la vie. Cet état de choses a pour conséquence que la moitié de l'humanité est exposée à un facteur de risque pouvant avoir de graves conséquences pour la santé, mais qui est souvent méconnu. (OMS, 2002)

Par ailleurs, dans tous les pays où l'OMS a fait des études fiables à grande échelle, entre 10 et 50% des femmes disent avoir été physiquement agressées par un partenaire intime au cours de leur vie. Des études en population révèlent qu'entre 12 et 25% des femmes ont eu dans leur vie un partenaire ou ex-partenaire intime qui les ont forcées, ou ont essayé de les forcer à avoir des rapports sexuels. En plus, ces violences que subissent les femmes sont presque exclusivement le fait d'hommes. Les femmes sont le plus souvent victimes d'actes de violence perpétrés par des hommes qu'elles connaissent; Les femmes et les filles sont les premières victimes de la violence au sein de la famille et entre partenaires intimes (<http://www.who.int>).

Sur le plan international, en 1979, le vote, par l'Assemblée Générale des Nations Unies, de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Encontre des Femmes a rappelé les droits inaliénables des femmes, et le mouvement ne s'est pas arrêté depuis.

La question des violences envers les femmes a également été évoquée, en 1985, lors de la 3^{ème} Conférence mondiale sur les femmes de Nairobi. Mais 1993 constitue une année charnière : Lors de la Conférence mondiale des droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne, la violence liée au sexe a été officiellement reconnue comme violation des droits fondamentaux des femmes et, à cette occasion pour la première fois, la communauté des États s'est entendue sur la définition de la violence. La plate-forme d'action de Pékin adoptée le 15 septembre 1995, à l'issue de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes, a renforcé cette position et invité les gouvernements à mener des actions pour prévenir et éliminer les violences envers les femmes.

En Afrique, l'adoption par l'Union Africaine du Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique est un pas important dans le cadre des efforts faits pour promouvoir et assurer le respect des droits des femmes africaines. Adopté le 11 juillet 2003, lors du second sommet de l'Union africaine à Maputo, au Mozambique, ce Protocole exige des gouvernements africains l'élimination de toutes les formes

de discrimination et de violence à l'égard des femmes en Afrique et la mise en œuvre d'une politique d'égalité entre hommes et femmes.

En Afrique, le phénomène des Violences Sexuelles Basées sur le Genre prend plusieurs visages particuliers, entre autres :

Celui des violences faites aux petites filles ; ces jeunes filles envoyées par leur famille en ville, chez des parents ou des connaissances, se trouvent terriblement exploitées-y compris sexuellement - dans leur famille d'accueil.

Ensuite, les abus sexuels se développent à la suite des guerres et des conflits civils, dans les camps des réfugiés où les enfants et les adolescentes sont sans protection.

En Afrique, également, se pratique le mariage d'enfants où de très jeunes filles se marient avec des hommes qui pourraient être leur père. Ceci est une façon d'abuser sexuellement d'un enfant ou d'une adolescente, même lorsque cet abus prend l'aspect respectable du mariage.

La pratique des mutilations génitales féminines s'observe aussi en Afrique, mais elle est présente majoritairement dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), entre 100 et 140 millions de filles et de femmes sont excisées dans le monde. Jusqu'à ce jour, 3 millions de filles, majoritairement âgées de moins de 15 ans, sont excisées chaque année. Cette pratique a des conséquences physiques et psychologiques importantes pour les femmes l'ayant subie, dont l'augmentation des risques de complications, voire même de décès, au cours de la grossesse et de l'accouchement. (<http://www.who.int/reproductive-health/fgm/>).

3.2.2 Sur le plan national

Durant le Génocide de 1994, même si les chiffres exacts ne seront jamais connus, des témoignages de survivants ont confirmé que le viol était extrêmement répandu. Selon l'enquête menée par AVEGA-Agahozo en 1999 sur la violence faite aux femmes durant le génocide de 1994, l'âge des femmes et des filles violées allaient de deux ans à plus de cinquante ans et la plupart des viols ont été perpétrés contre des jeunes femmes âgées de seize à vingt-six ans. Sur l'échantillon de femmes rwandaises enquêtées durant cette enquête, 39% avaient été violées durant le génocide de 1994 et 72% d'entre elles ont affirmé qu'elles connaissaient au moins une femme qui avait été violée durant cette période. (AVEGA-AGAHOZO, 1999).

L'enquête menée par le Ministère de la Famille et la promotion de la femme en collaboration avec l'UNICEF, en

2005 sur 304 victimes de viol, a trouvé que leur moyenne d'âge était de vingt-quatre ans. Parmi eux, 28 pour cent ont moins de dix-huit ans, 43,75 pour cent avaient entre dix-neuf et vingt-six; 17,1 pour cent avaient entre vingt-sept et trente cinq ans, 8,55 pour cent avaient entre trente-six et quarante-cinq, et 1,6 pour cent avaient plus de quarante - cinq; 0,7 pour cent n'ont pas répondu. Parmi le groupe, 63,8 pour cent étaient des jeunes filles célibataires. (MIGRER, 2005)

Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDSR-III) effectuée au Rwanda en 2005, près d'un tiers des femmes (31%) ont subi, à un moment donné, depuis l'âge de 15 ans, des violences physiques. Notons que dans 47% des cas, l'auteur de ces violences est le mari/partenaire seul. En plus, les résultats de cette enquête montrent que 35% des femmes ont été confrontées, à un moment donné, à des actes de violence conjugale, que cette violence se soit manifestée sous une forme physique, émotionnelle ou sexuelle. Ce qui est encore plus grave, c'est que 10% des femmes ont déclaré avoir subi des actes de violences alors qu'elles étaient enceintes (NATIONAL INSTITUTE OF STATISTICS OF RWANDA, 2007).

Face à cette situation alarmante, le gouvernement Rwandais et ses partenaires en développement n'ont pas gardé silence. Ils ne cessent guère d'y chercher une solution à travers les lois, politiques et stratégies en matière de protection de la femme contre les violences sexuelles basées sur le genre.

3.3 Lois, Politiques et Stratégies

1. La Politique Nationale du genre qui s'inscrit dans le cadre du programme de développement durable et équitable adopté par le Gouvernement du Rwanda. Elle a pour objectif de s'assurer que dans tous les domaines du développement, les femmes et les hommes ont les mêmes chances d'accès aux ressources, aux biens et services ainsi qu'à leur contrôle, et que leurs besoins spécifiques sont pris en compte dans tout le processus de développement ;
2. La Politique Nationale en matière de Violence à l'égard des femmes et des enfants qui en cours de préparation par le MIGEPROF. Cette dernière a pour objectif de prévenir et éradiquer toutes formes de violence à l'égard des femmes et des enfants au Rwanda ;
3. La Politique Nationale de Santé de la Reproduction

et la Politique de la Santé qui incriminent la violence sexuelle et la violence domestique précisent que leurs auteurs doivent être punis par la loi. D'une manière générale, ces politiques facilitent l'intégration des services de VBG dans les services de santé ;

4. La loi portant prévention et répression de la Violence Basée sur le Genre. Elle spécifie que les Violences Basées sur le Genre sont considérées comme des crimes et en précise les sanctions ;
5. Projet de loi sur la santé reproductive qui porte sur la violence sexuelle en général et celle contre les enfants et les mineures en particulier ;
6. La loi 27/2001 relative aux droits et à la protection de l'enfant contre les violences. Cette loi date de 2001 et traite des violences contre les enfants en général, et en terme de Violences basées sur le Genre, met un accent particulier sur la violence sexuelle à l'égard des enfants.

D'autres textes et lois adoptés au Rwanda traitent indirectement de la violence basée sur le genre; Nous avons entre autres:

1. La Constitution Rwandaise de 2003 qui, dans son article 11, affirme que tous les Rwandais naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs ; cet article interdit toute discrimination de quelque nature que ce soit, fondée sur entre autres, l'origine ethnique, la tribu, le clan, la couleur, le sexe, la région, l'origine sociale, la religion ou la croyance, l'opinion, la situation économique, la culture, la langue, le statut social, physique ou mental.
2. La loi de 1999 relative aux régimes matrimoniaux, aux libéralités et aux successions promulguée en 1999. Cette loi permet aux femmes d'avoir accès à l'héritage au même titre que les hommes, que ce soit dans leur famille de naissance que dans celle d'alliance (par le mariage).
3. Le décret-loi 21/77 du 18 août 1977 portant Code Pénal (en cours de révision). En ce qui concerne les VBG, le code pénal reconnaît comme crimes : l'attentat à la pudeur, le viol commis sur l'enfant, le viol conjugal, la prostitution, le harcèlement sexuel, l'adultère, la bigamie (donc en général des violences à caractère sexuel).

Le pays a également ratifié et adhéré à de nombreuses conventions, chartes et déclarations relatives à la lutte

contre la violence envers les femmes dont les plus importantes sont les suivantes :

1. La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes votée en 1979 par les Nations Unies a été ratifiée par l' Arrêté Présidentiel n° 431/12 du 10 Novembre 1980 ;
2. La plate-forme d'actions de Beijing adoptée en septembre 1995 et constituant 12 domaines prioritaires d'action de tous les pays ayant participé à cette conférence, dont bien sûr le Rwanda ;
3. La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui à laquelle le Rwanda a également adhéré par arrêté présidentiel le 31/12/2002 ;
4. La Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages ratifiée en 2002.
5. Le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique du 11 juillet 2003 ; Adopté lors du second sommet de l'Union africaine à Maputo, au Mozambique, le Protocole exige des gouvernements africains l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes en Afrique et la mise en œuvre d'une politique d'égalité entre hommes et femmes. Il a été ratifié par le Rwanda le 24 juin 2004;

Cette série d'initiatives en faveur de la lutte contre la violence sexuelle basée sur le genre en matière de législation et mise en place de politiques est facilitée par l'existence, au sein du Parlement et du Sénat, d'un Forum de femmes Rwandaises Parlementaires (FFRP) qui a parmi ses objectifs de :

- Constituer un groupe de réflexion, d'étude, de pression et d'action politique et humanitaire concerté compte tenu des problèmes relatifs aux droits humains en général et des droits des femmes et des enfants en particulier consignés dans les instruments juridiques nationaux et internationaux;
- Et identifier les problèmes vécus par la population

en général, les femmes et les enfants en particulier et y apporter des solutions en collaboration avec les instances habilitées;

Comme nous l'avons mentionné dans les lignes qui précèdent, les partenaires au développement ne jouent pas des rôles moins importants dans les actions de prévention et de lutte contre les VSBG menées conjointement au niveau des structures décentralisées.

3.4 Rôle de la Police Nationale du Rwanda

La police a entrepris de très intéressantes initiatives dans le domaine de la lutte contre les violences et les crimes, en général, et les violences faites aux femmes, en particulier.

La première est celle couramment appelée « Community Policing ». Il s'agit d'une philosophie qui favorise et soutient l'organisation des stratégies visant à s'attaquer aux causes de la criminalité et des troubles sociaux à travers la résolution de problèmes par la police en partenariat avec les communautés (public, élus à tous les niveaux, gouvernement et autres organismes). (<http://www.police.gov.rw>)

La seconde est l'instauration du Gender Desk à la Police Nationale du Rwanda avec l'appui de UNIFEM qui a pour principaux objectifs de faciliter l'accès des victimes de VBG à la police, de sensibiliser les policiers, les magistrats et les dirigeants locaux sur la VBG et les droits de l'homme, d'améliorer l'appui juridique et l'accès aux services de conseil par le partenariat avec les associations féminines de promotion des droits des femmes ainsi que celui d'améliorer l'accès des victimes de viol à l'expertise médicale. (<http://www.police.gov.rw>). Cette unité existe dans toutes les stations de police dans le pays.

3.5 Rôle de la Prosécution

Elle appuie la police dans la poursuite des auteurs lorsque cette dernière lui fait parvenir le dossier de plainte d'une violence basée sur le genre. Ce dossier est examiné et fait même l'objet d'une enquête plus approfondie lorsque certaines preuves manquent. Un programme spécial à l'office du Procureur a été mis en place pour venir en aide aux survivants des violences basées sur le genre et un fonds est disponible pour les appuyer en cas de besoin.

3.6 Rôle de la Commission Nationale des Droits de la personne

Au niveau des districts, des secteurs et des cellules du Rwanda des comités de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ont été mises en place par cette Commission. Elle sensibilise les gens sur les droits de la femme et vient en aide aux femmes lorsque leurs droits sont bafoués. Elle donne aussi ses avis et contributions sur les projets de lois relatifs au droit de l'Homme ainsi qu'aux droits à l'égalité entre l'homme et la femme.

3.7 Rôle des organisations Onusiennes

En avril 2007, UNIFEM a entrepris un programme mondial intitulé «Soutenir l'engagement des femmes dans la consolidation de la paix et prévention de la violence sexuelle dans les situations de conflits». Les principaux objectifs de ce programme sont le soutien des femmes à s'engager dans la consolidation de la paix et prévenir les conflits au niveau communautaire ainsi que dans la prévention des violences basées sur le sexe en répondant adéquatement aux besoins des survivants.

Quant au PNUD, il a financé l'UNIFEM et des activités ont été développées pour soutenir les initiatives dans la lutte contre la violence basée sur le genre au Rwanda. Dans le cadre de l'intégration des femmes dans d'autres programmes de développement du pays, l'Unité Gouvernance du PNUD/Rwanda a également apporté son soutien aux parlementaires dans l'élaboration de la loi sur la violence basée sur le genre. Mais également, et tout récemment, afin de mieux s'acquitter de son engagement à la prise en compte du genre au niveau national, une stratégie et un plan d'action (2007-2012) ont été établis par le PNUD/Rwanda (UNDP, 2007).

3.8 Rôle de la Société Civile

La société civile est également très active dans le domaine de la lutte contre les Violences faites aux femmes. Les organisations nationales visibles dans ce domaine sont notamment :

- HAGURUKA : une Organisation Non Gouvernementale pour la défense des droits de la femme et de l'enfant;
- AVEGA-Agahozo : Une Association des Veuves du Génocide d'Avril 1994 ;

- Profemmes Twese Hamwe : Un collectif regroupant 41 associations de femmes et qui se présente comme une plateforme, un cadre d'échanges et de concertation qui favorise l'épanouissement de la femme et sa participation effective et efficace au développement national. ;
- FACT-Rwanda : Forum des Activistes contre la Torture. Il été fondé en 1999 a la suite du génocide d'Avril 1994 et a pour but de lutter contre toute torture ou violence organisée. C'est une organisation regroupant à peu près soixante volontaires de différentes professions et qui travaillent à temps partiel pour cette dernière ;
- Rwanda Men's Resource Center a pour objectifs, de mobiliser les hommes rwandais afin qu'ils supportent les femmes voulant occuper les postes de prise de décision au Rwanda, de mettre fin a la violence faite par les hommes ainsi que d'œuvrer comme des modèles positif masculinité ;
- Rwanda Women Network : Dans le domaine de la Violence Basée sur le Genre, cette organisation œuvre dans la lutte contre la violence domestique ainsi que le viol des enfants et des jeunes filles ;
- ARCT-Ruhuka : Une Association de Conseillers en Traumatisme.

4 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

4.1 Objectifs

L'objectif global de l'étude est de fournir des informations quantitatives et qualitatives fiables à partir desquelles l'UNIFEM et ses partenaires vont développer des stratégies et des actions pour combattre la violence basée sur le genre au Rwanda

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

1. Cerner les divers types de violences interpersonnelles qui s'exercent envers les femmes, dans leurs différents cadres de vie (Famille, lieux collectifs), quel(s) que soi(en)t l(es) auteur(s) des violences ;
2. Mesurer la fréquence des Violences Sexuelles Basées sur le Genre subies par les femmes dans leurs différents cadres de vie (espaces publics, vie de couple, relations avec la famille ou les proches) ;
3. Analyser le contexte familial, social, culturel et économique des situations de violence;
4. Etudier les réactions des femmes aux violences subies,

leurs recours auprès des membres de leur entourage et des services institutionnels;

5. Examiner l'environnement politique dans lequel vivent les femmes survivantes des VSBG ;
6. Analyser les perceptions de la communauté sur la nature, les causes et les conséquences des VSBG.

4.2 Définition des concepts

Pour mieux comprendre le concept et le démarquer dans le cadre de l'étude, les termes qui le composent (sexe, genre, violence) ont été définis ci-dessous.

Le terme «sexe» fait référence aux caractéristiques biologiques d'une personne (d'un animal) mâle ou femelle. Ces caractéristiques sont congénitales et leurs différences sont limitées aux fonctions physiologiques de reproduction.

Le terme «genre» dénote les caractéristiques sociales attribuées aux hommes et aux femmes par une société donnée.

Le terme «violence» fait référence à un comportement violent comme moyen de contrôle et d'oppression sous l'aspect émotionnel, physique, social, économique et de coercition. La victime de la violence est obligée de se comporter d'une manière qui plaie le coupable en acceptant son attitude violente sur sa personne (sur ses organes de reproduction, sur ses autres parties du corps, de l'âme et de l'esprit...).

En outre, on nomme violence basée sur le genre (en anglais, gender-based violence ou GBV), tout acte perpétré contre la volonté d'une personne et résultant de sa détermination biologique ou de son rôle spécifique en tant qu'être sexué. Elle se manifeste par le fait de croyances, de traditions, de comportements ou d'attitudes dommageables envers les individus en fonction de leur sexe (Josse Evelyne, 2006).

Selon le UN-CEDAW (1994), des faits, gestes, actes, situations ou paroles susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique et morale de l'autre constituent des actes de violence. Ces derniers sont entre autres :

Les violences physiques : donner des gifles, des coups avec ou sans objet, menacer avec une arme, tenter d'étrangler ou de tuer, exercer d'autres brutalités physiques, enfermer ou empêcher de sortir, abandonner sur la route (en voiture), empêcher de rentrer chez soi.

Les violences émotionnelles ou psychologiques : s'en prendre aux enfants, emmener les enfants ; contrôler les sorties et les relations; imposer des comportements; mépriser, dévaloriser, dénigrer, brimer; mettre à l'écart, refuser de parler ; menacer, menacer de mort, faire du chantage affectif, insulter, dégrader, ...

Les Violences économiques: empêcher d'avoir accès aux ressources, refuser la satisfaction des besoins fondamentaux (manger, boire, s'habiller, habiter sous un toit, ...) à un membre de la famille (femme, enfant, père, mère, grand père ou grand mère) ou à toute la famille.

Les violences sexuelles : imposer des rapports sexuels sous la contrainte, imposer des pratiques sexuelles non désirées et des attouchements, imposer des rapports sexuels avec d'autres personnes; viol et abus sexuel fait aux enfants, profanation et inceste, sodomie forcée, ...

Les actes malveillants par l'intermédiaire d'un objet : jeter, déchirer, casser, détruire un objet ou une réalisation (objet fabriqué, création artistique ou autre).

Les Violences verbales: insultes, injures.

Les Pratiques traditionnelles nuisibles : mariage précoce, infanticide, ...

D'après le UN-CEDAW (1993), le terme «violence sexuelle» comme une forme de violence basée sur le genre, fait référence à tout acte, tentative ou agression de nature sexuelle qui affecte la victime émotionnellement, physiquement ou psychologiquement.

Le UN-CEDAW (1993) définit encore «la Violence Sexuelle Basée sur le Genre» comme tout acte, tentative ou agression de nature sexuelle qui affecte la victime émotionnellement, physiquement ou psychologiquement comme une manifestation d'une inégalité de relations de pouvoir entre les hommes et les femmes conduisant à la domination des femmes par les hommes.

Définition opérationnelle de la violence sexuelle basée sur le genre

Bref, la violence sexuelle basée sur le genre peut être définie comme un comportement violent, orienté vers le sexe, dont les forces impulsives sont liées aux antécédents familiaux, économiques, sociaux et culturels qui ont favorisé des relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes qui attribuent à l'auteur une attitude de

supériorité et de domination et à la victime une attitude de subordination

4.3 Approche méthodologique

L'enquête de référence sur les VSBG, s'inscrit dans une approche à la fois quantitative et qualitative. La combinaison de ces deux approches a permis de mesurer l'ampleur du phénomène et d'en déterminer des causes et conséquences sous-jacentes. Cette enquête a été menée au niveau de six districts dont trois de la Ville de Kigali et trois autres en milieu rural.

Près de 1056 ménages - individus ont participé à cette enquête et 24 groupes de discussions focalisées ont été réalisés. Des interviews avec 19 informateurs clés ont été également menées.

4.3.1 Approche quantitative

4.3.1.1 Plan de sondage

Cette étude exige la rigueur de recherche scientifique, notamment le respect des techniques classiques d'échantillonnage. Ceci nécessite l'élaboration d'un plan de sondage qui explique toutes les étapes de sélection de l'échantillon et les procédures d'estimation de la population étudiée.

Base de sondage

La base de sondage de l'étude est issue des données du MINALOC. Elle est constituée de la liste des villages (imidugudu) affectés chacun de son effectif de ménages.

Stratification

L'échantillon de l'étude est stratifié à deux degrés. En effet, en tenant compte du comportement sexuel et de l'homogénéité de la population, cette dernière (population) est classifiée en deux groupes que sont : la Ville de Kigali constituant la partie urbaine et le reste des districts couverts par l'étude, la partie rurale.

A l'intérieur de chaque strate considérée, l'échantillon est tiré à deux degrés : au niveau aréolaire (géographique, village/umudugudu) et au niveau des ménages.

Au premier degré, les villages/Imidugudu constituent les Unités Primaires de Sondage (UPS) et sont choisis proportionnellement à leur taille, la taille étant le nombre

de ménages du village/Umudugudu.

Au deuxième degré de tirage, les ménages à interviewer sont sélectionnés systématiquement, avec une probabilité égale, à l'intérieur du village (Umudugudu) faisant partie de l'échantillon. La technique de tirage systématique présente un avantage d'assurer une bonne répartition spatiale de l'échantillon car, elle balaye toutes les parties de la base de sondage par saut à intervalle fixe. Il convient de signaler que les listes des ménages habitant dans le village « umudugudu » sont régulièrement mises à jour et sont fournies par les autorités de base.

Dans le ménage sélectionné, les informations à transcrire dans le questionnaire ménage sont fournies par un membre de ménage de sexe féminin, âgé au moins de 12 ans. En cas de présence de plusieurs membres éligibles dans un ménage, un sondage aléatoire simple permettra de choisir la répondante tandis qu'un tirage de quelques ménages de réserve permettra de combler les ménages échantillons n'ayant pas de membre éligible.

Taille et répartition de l'échantillon

La taille de l'échantillon a été déterminée à la fois par le degré de précision, le temps imparti pour la réalisation de l'étude et les moyens disponibles (moyens humains et financiers). Ainsi, compte tenu du timing de l'étude et du budget disponible, la taille de l'échantillon représentatif est de 1056 ménages.

En attribuant le questionnaire à 22 ménages dans chaque village (grappe) échantillonné, cet échantillon sera tiré dans 48 villages, à raison de 24 villages par strate comme le montre le tableau ci-dessous. Le tirage systématique, qui balaye toute la liste des villages de la strate, permettra d'avoir une bonne répartition de l'échantillon sur les 6 districts d'intervention, avec près de 8 villages par districts.

L'échantillon a été réparti par strate comme suit :

Table 1. Répartition de l'échantillon en strates

Strate	Nombre total de Ménages	Proportion (en %)	Répartition de villages
Ville de Kigali	190 767	50.3	2
Milieu rural (Rutsiro, Ngororero, Kayonza)	188 526	49.7	2
Total	379 293	100,0	4

La Procédure de sélection de l'échantillon est la suivante : Les taux de sondage sont déterminés séparément dans chaque strate et les unités échantillons sont sélectionnées systématiquement.

Les unités échantillons sont sélectionnées en utilisant la procédure suivante:

Au premier degré :

- 1) la base de sondage est constituée des villages/imidugudu de la strate, affectés chacun de son effectif de ménages;
- 2) les cumuls des effectifs sont calculés de manière à obtenir un dernier cumul égal au total des ménages de la strate;
- 3) les unités échantillons sont sélectionnées systématiquement, en utilisant l'intervalle de tirage (I_h) et le départ aléatoire (R_h). La première unité échantillon est identifiée par R_h obtenu en multipliant I_h par un nombre aléatoire situé entre 0 et 1. La deuxième unité échantillon correspond à R_h plus I_h . Les unités échantillons suivantes sont identifiées (sur la somme cumulative) en ajoutant des multiples consécutifs de I_h jusqu'à ce que la taille de l'échantillon soit atteinte.

La $i^{\text{ème}}$ unité échantillon (S_{hi}) dans la strate h peut être sélectionnée suivant la formule ci-après :

$$S_{hi} = R_h + (i-1)I_h \quad \text{pour } i = 1, 2, \dots, n_h$$

Où : S_{hi} = nombre sélectionné pour la $i^{\text{ème}}$ unité échantillon dans la strate h

R_h = départ aléatoire pour la strate h ;

I_h = intervalle de tirage pour la strate h ;

n_h = nombre d'unités échantillons sélectionnés dans la strate h .

Au deuxième degré :

La sélection systématique des ménages suit la même procédure après leur numérotation.

Les probabilités de sondage sont calculées pour chaque domaine d'estimation, c'est-à-dire pour chaque strate.

Ceci nécessite la détermination préalable de la probabilité de sondage à chaque degré de tirage dans la strate.

- Au premier degré, la probabilité de tirage d'un village/umudugudu (UPS) est donnée par la formule

$$P_{1h} = a_h \frac{M_h}{M_h}$$

où a_h = nombre de UPS (villages) tirées dans la strate h

M_{hi} = nombre de ménages de l'UPS i de la strate h

M_h = nombre total de ménages dans la strate h

- Au deuxième degré, la probabilité de tirage d'un ménage est donnée par

$$P_{2h} = \frac{m_{hi}}{M_{hi}}$$

où m_{hi} = nombre de ménages tirés dans l'UPS i de la strate h

M_{hi} = nombre total de ménages de l'UPS i dans la strate h

Ainsi, la probabilité globale de tirer un ménage dans la strate h est

$$P_h = P_{1h} \times P_{2h}$$

Au niveau de l'ensemble, la probabilité de tirage d'un ménage est

$$P = \prod_h P_h$$

avec $h = 1, 2$

L'estimation des paramètres de la population se fait par inférence statistique qui consiste à extrapoler les résultats issus de l'échantillon sur la population totale. Ces résultats sont pondérés du facteur d'extrapolation (ou poids de sondage) qui est l'inverse de la probabilité de sondage, soit $W_h = 1 / P_h$ au niveau de la strate, et $W = 1 / P$ au niveau de l'ensemble.

Ajustement des pondérations

Après les travaux de collecte sur terrain, un ajustement des poids initiaux est nécessaire pour prendre en considération le taux de non réponse éventuel dans chaque strate. Cet

partition villages	Répartition de ménages
24	528
24	528
48	1 056

ajustement se fait de la manière suivante :

$$W_h' = W_h * (m_{hi} / m_{hi}') \text{ avec } W_h = 1 / P_h$$

Où :

W_h' = le facteur d'extrapolation ajusté pour les unités de la strate h

W_h = le facteur d'extrapolation initial pour les unités de la strate h

m_{hi} = le nombre de ménages échantillons dans l'UPS i de la strate h

m_{hi}' = le nombre de ménages échantillons dans l'UPS i de la strate h réellement interviewées.

Estimateurs de l'enquête

Les estimateurs calculés sont généralement les totaux et les ratios.

➤ L'estimateur d'un total (nombre de cas de viol) peut être exprimé comme suit : $P_h = W_{ih} y_{ih}$ (au niveau de la strate) et

$$= N_h / N^* \quad (\text{au niveau de l'ensemble})$$

➤ L'estimateur d'un ratio (cas des proportions à estimer) est défini comme suit :

$$P_h = \frac{\sum_{i=1}^h W_h y_h}{n_h}$$

Procédures de l'Estimation de la variance

La variance se calcule à l'aide du module CENVAR du logiciel IMPS. Ce module fournit, pour chaque estimation, l'erreur d'échantillonnage, le coefficient de variation (C.V.), l'intervalle de confiance au seuil de 95% et l'effet du plan de sondage (DEFF).

A titre indicatif, la variance de l'estimateur d'un total par la méthode de la grappe ultime utilisée par CENVAR peut être exprimée comme suit :

➤ Variance de l'Estimateur d'un Total

$$V(\hat{Y}) = \sum_T \left[(1 - f_h) (n_h / n_h - 1) \sum_j (\hat{Y}_{hij} - \frac{\hat{Y}_h}{n_h}) \right]$$

où:

\hat{Y}_{hij} = total pondéré pour la variable y dans le j^{ème} ménage échantillon

dans l'umudugudu (UPS) i de la strate h

$$\hat{Y}_h = \sum_k \hat{Y}_{hij} = \text{total pondéré pour la variable y dans la strate h}$$

L'estimateur de la variance d'un ratio est exprimé comme suit :

➤ Variance de l'Estimateur d'un Ratio

$$V(\hat{R}) = \frac{1}{\hat{X}^2} \left[V(\hat{Y}) + \hat{R}^2 V(\hat{X}) - 2\hat{R} Cov(\hat{X}, \hat{Y}) \right]$$

Pour atteindre les objectifs fixés, un questionnaire ménage été adressé aux femmes et filles âgées au moins de 12 ans et appartenant aux ménages échantillonnés.

4.3.1.2 Questionnaire Ménage

Il est subdivisé en deux catégories de modules, à savoir :

1. Le premier module qui saisit les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la personne enquêtée.
2. Les modules suivants qui appréhendent les actes et les situations de violences subies dans les différents domaines de la vie; l'ordre des modules étant dicté par le souci d'évoquer en premier les situations les plus faciles à évoquer pour aller vers les situations les plus difficiles :
 - espaces publics (rues, transports, bars, administrations,...);
 - vie de couple ;
 - famille et proches.

Ce questionnaire est conçu dans le but de faciliter le déroulement de l'entretien, en faisant émerger progressivement les situations de violence dans chaque cadre de la vie; ce qui favorise la remémoration d'événements parfois très anciens.

Notons que l'espace familial et le couple sont susceptibles d'être le théâtre principal des violences alors que l'espace public et la sphère professionnelle seraient davantage des lieux de harcèlements sexistes.

En outre, afin de limiter la part de subjectivité des réponses, les violences ne sont pas définies a priori. Dans les questions, les mots « violence » ou « agression » ne sont pas utilisés, seuls des faits sont évoqués et décrits avec

le plus de précision possible dans chaque cadre de vie. Ainsi, chaque module comprend une liste de sujets, plus ou moins identiques, pour lesquels on relève la fréquence. Ceci, afin de pouvoir établir des comparaisons et faciliter le déroulement de l'interview.

4.3.2 Approche qualitative

4.3.2.1 Groupes de discussions focalisées (Focus Group Discussions)

Les groupes de discussions focalisées sont menés en petits groupes cohérents (de 8 à 10 personnes). Le choix des participants est raisonné sur base des critères prédéterminés à savoir l'âge, le sexe, l'appartenance à des groupes associatifs et la profession.

Un guide d'entretiens (voir en annexe), basé sur l'approche participative, a été élaboré de manière à contenir les thèmes et les sous thèmes à développer lors des discussions avec les participants en vue de recueillir les attitudes, les opinions et perceptions sur le phénomène de la violence sexuelle basée sur le genre.

Les Groupes de Discussions Focalisées ont été constitués de la manière suivante :

Table 2. Constitution des Groupes de Discussions Focalisées

Districts	Femmes 18ans et plus	Jeunes filles 12-17 ans	Hommes 25 ans et plus	Jeunes garçons 18-24 ans	Nombre de groupes
Rutsiro	1	1	1	1	4
Kayonza	1	1	1	1	4
Ngororero	1	1	1	1	4
Gasabo	1	1	1	1	4
Nyarugenge	1	1	1	1	4
Kicukiro	1	1	1	1	4
Nombre de groupes	6	6	6	6	24

Les catégories suivantes devront être clairement représentées dans les groupes ci-dessus :

- Pour les femmes : Conseil National des Femmes, enseignantes, veuves, chargées des affaires sociales, femmes mariées, filles mères ;
- Pour les jeunes filles : Elèves, non élèves qui ont arrêté l'école, Conseil National des Jeunes, Bonnes ;
- Pour les hommes : Umwunzi (Médiateur), sages

(Gacaca), charge de sécurité, enseignants, agronome, taximans ;

- Pour les jeunes garçons : employés, non employés, étudiants, Conseil National des jeunes.

4.3.2.2 Les entretiens semi structurés

Les entretiens semi structurés ont été conduits auprès des autorités locales, de la police, des directeurs des centres de santé, des représentants des associations servant dans l'appui juridique, psychologique et social des survivantes des VSBG. Ces entretiens ont porté sur les lois, les politiques et programmes en rapport avec la violence sexuelle basée sur le genre, sur la prise en charge des survivantes des VSBG.

4.3.3 Valeurs éthiques de l'étude

Le respect du secret statistique (la confidentialité) a été strictement assuré pendant toutes les étapes des activités de l'enquête, conformément à la loi organique N° 01/2005 du 14/02/2005 portant organisation des activités statistiques au Rwanda, spécialement en son Chapitre VI.

Ainsi, cette étude a été effectuée dans le respect de l'assurance de l'anonymat total, la confidentialité et la sécurité des personnes interrogées, étant donnée la sensibilité du sujet sous étude.

4.3.4 Organisation de l'enquête et des discussions de groupes

En vue de réaliser la collecte des données et effectuer les travaux de saisie et d'exploitation des informations collectées, des enquêteurs et agents de saisie ont été recrutés en tenant compte de leur expérience et compétence en collecte des données et saisie, et particulièrement de leur disponibilité totale pour l'étude.

Une formation sur le questionnaire et le guide d'entretiens ainsi que sur la méthodologie de collecte des données a été assurée par des spécialistes en enquête statistique, appuyé par des spécialistes en traitement des données. Une formation sur la déontologie et le comportement de l'enquêteur a été également dispensée.

Mais également, afin de s'assurer de la faisabilité d'une telle enquête, l'équipe de recherche a procédé à une enquête pilote visant à éprouver l'ensemble de la procédure. Cette enquête pilote a eu lieu du 19 au 20 mars 2008 auprès de 40 ménages des secteurs non compris dans l'échantillon.

Ce test a permis de montrer la bonne acceptabilité du questionnaire par les répondantes, de corriger certaines imperfections comprises dans le questionnaire et de renforcer la maîtrise du questionnaire par les enquêtrices.

En particulier, il a été établi que :

- dans le cadre neutre de cette enquête anonyme, les femmes interrogées ont accepté de répondre à des questions touchant à leur vie intime;
- une proportion très élevée de femmes ayant subi des violences en a, au moment de l'enquête, parlé pour la première fois et une très faible proportion a porté plainte;
- la réaction des femmes interrogées et leurs réponses au questionnaire ont également mis en évidence des incidents émotionnels et la nécessité d'en prendre en compte au cours de l'enquête proprement dite;
- il s'est opéré, au fur et à mesure que l'entretien avançait, une sensibilisation des enquêtées favorable à la déclaration des actes de violence qu'elles avaient subis;
- la violence des femmes est aussi rapportée par les répondantes qui souhaitent pouvoir rendre compte de l'ensemble des agressions qu'elles ont subies, même si celles-ci émanent d'autres femmes.

La collecte des données a été menée du 27 mars au 5 avril 2008. La saisie et le traitement des données ont été effectués au moyen des logiciels statistiques CSpPro et SPSS.

Et enfin, des plans de tabulation et d'analyse ont été élaborés suivant les variables retenues et les indicateurs attendus.

5. PRESENTATION DES RESULTATS

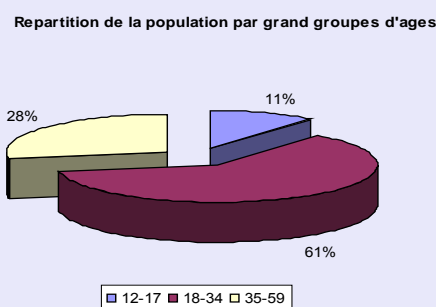
5.1 RESULTATS DE L'ENQUETE MENAGES

5.1.1 Caractéristiques Sociodémographiques des répondantes

AGE DES RÉPONDANTES (N=1056)

L'étude a porté sur la population féminine âgée de 12 à 59 ans. La répartition des enquêtées est faite par grands groupes d'âges (12-17 ans; 18-34 ans ; et 35-59 ans). Cette option repose sur le désir d'observer de façon spécifique les situations de violences perpétrées contre les mineures (12-17 ans), les jeunes femmes (18-34 ans) et les adultes (35-59 ans). Ainsi, la distribution des répondantes montre que 11% sont dans la tranche d'âge de 12-17 ans, 28% de 35-59 ans et la majorité (soit 61%) dans la tranche d'âge de 18-34 ans.

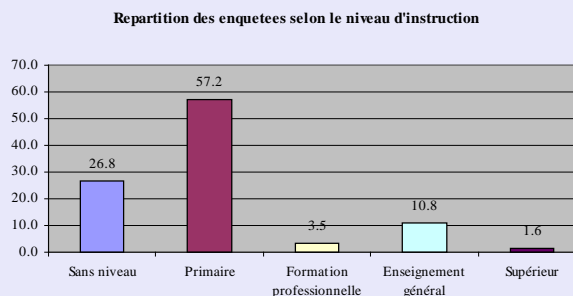
Figure 1. Répartition de la population par grands groupes d'âges



FRÉQUENTATION SCOLAIRE (N=1056) ET NIVEAU D'INSTRUCTION (N=794)

La plupart des enquêtées (n=794) soient 75,2% ont fréquenté l'école. Parmi celles-ci, 57,2% ont terminé le niveau primaire, 3,5% le niveau post-primaire, 10,8% le niveau secondaire et 1,6% pour l'enseignement supérieur tandis que 26,8% sont sans niveau d'instruction.

Figure 2. Répartition des enquêtées selon le niveau d'instruction

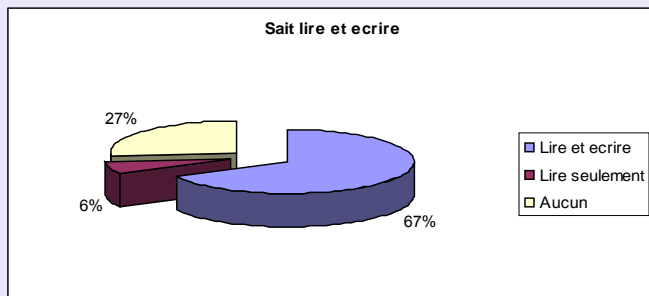


SAVOIR LIRE ET ÉCRIRE (N=1056)

67,1% des enquêtées savent lire et écrire contre 26,7%

qui ne savent ni lire ni écrire et 6,1% qui savent lire seulement.

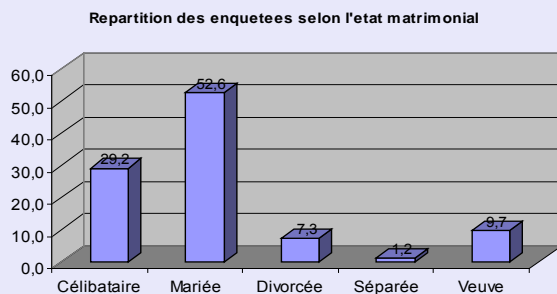
Figure 3. Répartition des enquêtées selon le niveau d'alphabétisation



ETAT MATRIMONIAL

Parmi les répondantes, 52,6% sont mariées contre 29,2% célibataires, 9,7% sont veuves, 7,3% sont divorcées et 1,2% sont séparées de leurs partenaires.

Figure 4. Répartition des enquêtées selon l'état matrimonial

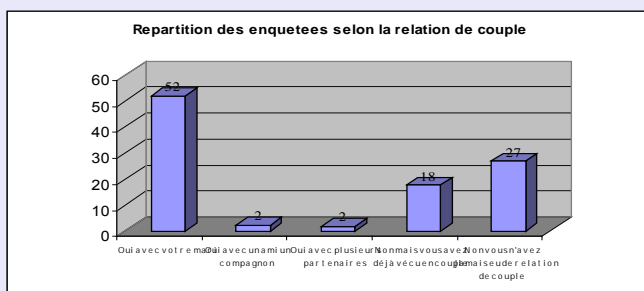


PROFESSION (N=1056)

La distribution par profession montre que 54% des enquêtées sont dans l'agriculture, 9% dans le commerce, 3% est dans les travaux domestiques, 3,8% sont dans les métiers, 2% sont des fonctionnaires et 27,5% sont sans profession.

EXISTENCE D'UNE RELATION DE COUPLE (N=1056)

Figure 5. Répartition des enquêtées selon leur relation de couple

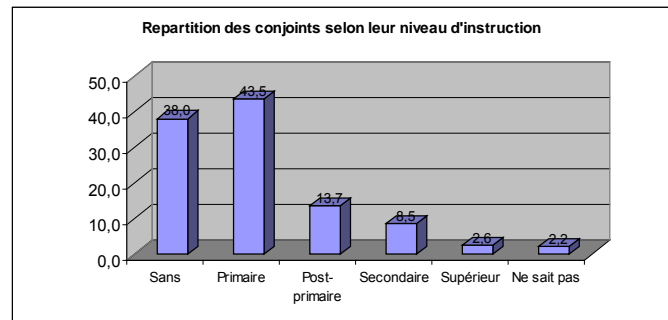


54 % de toutes les répondantes vivaient en couple avec leurs maris ou leurs conjoints au moment de l'enquête, 2% vivaient avec plusieurs partenaires, 18% n'étaient plus en couple tandis que 27% n'avaient jamais eu de relation de couple.

NIVEAU D'INSTRUCTION DES PARTENAIRES (N= 772)

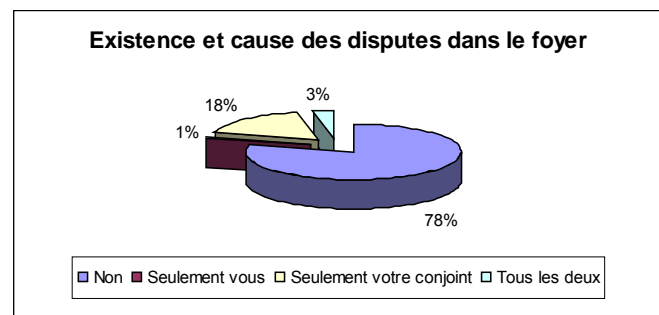
Environ 44% des maris ou conjoints des femmes interrogées ont terminé le niveau primaire, 13,7% le niveau post primaire, 8,5% le niveau secondaire, 2,6% le niveau supérieur. Cependant, près de 38% étaient sans niveau d'instruction.

Figure 6. Répartition des conjoints selon leur niveau d'instruction



EXISTENCE DES DISPUTES DANS LE FOYER (N= 552)

Figure 7. Existence et cause des disputes dans le foyer



Près de 79 % des répondantes ont déclaré qu'il n'y a jamais eu de disputes dans leurs foyers contre 21% qui ont eu des disputes dont 18% ont été causées par le mari/conjoint.

CONFRONTATION À DES PROBLÈMES D'ALCOOLISME DE LA PART D'UN DES PROCHES AU COURS DES 12

DERNIERS MOIS (N=1056)

Parmi les femmes interrogées 10,3% ont été confrontées à des problèmes d'alcoolisme de la part de leurs maris, près de 1% de la part de leurs enfants, 3,2% de la part d'un des proches parents, 3,8% de la part d'autres personnes.

ADOPTION DE L'ENQUÊTÉE AU COURS DE L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE (N=1056)

L'analyse indique que 36,2% des enquêtées déclarent avoir été adoptées au cours de leur enfance ou adolescence au moment où 63,8% n'ont pas été adoptées.

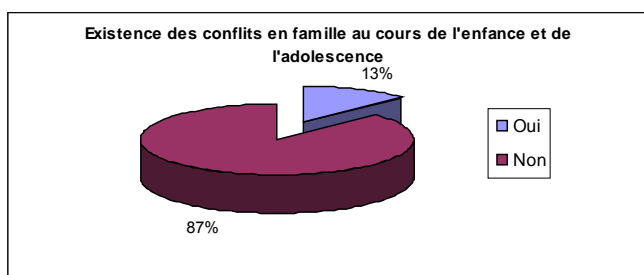
PRIVATIONS MATÉRIELLES AU COURS DE L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE

Les femmes interrogées ont déclaré à 28% qu'elles ont souffert des privations matérielles au cours de leur enfance et adolescence.

EXISTENCE DES CONFLITS EN FAMILLE AU COURS DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (N=1056)

Parmi les enquêtées, environ 13% ont déclaré avoir eu un conflit très grave avec l'un des parents contre 29,5% qui ont relevé qu'il y a eu des graves tensions ou climat de violence entre leurs parents au cours de leur enfance et adolescence.

Figure 8. Existence des conflits en famille au cours de l'enfance et de l'adolescence



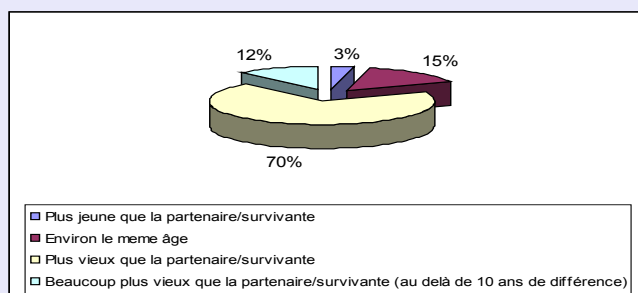
AGE AUX PREMIERS RAPPORTS SEXUELS (N=1056)

Au moment de l'enquête, 80% des interviewées ont déclaré avoir eu des rapports sexuels dont 26% ont eu leurs premiers rapports sexuels avant l'âge de 18 ans.

AGE DU PARTENAIRE AUX PREMIERS RAPPORTS SEXUELS (N=843)

Il ressort des résultats de cette analyse que 3% des partenaires sexuels étaient plus jeunes que les répondantes, 15% avaient environ le même âge, 70% étaient plus vieux alors que près de 12% étaient plus vieux de 10 ans et plus.

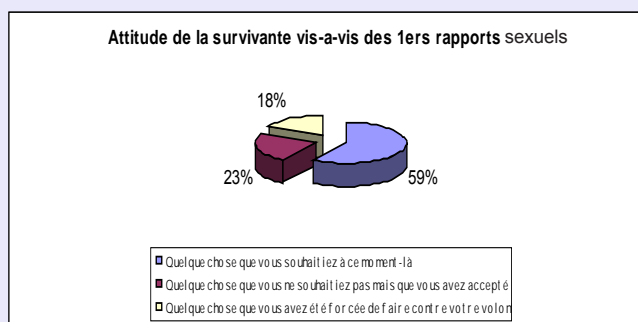
Figure 9. Différence d'âge avec le partenaire aux premiers rapports sexuels



ATTITUDE DE LA SURVIVANTE VIS-À-VIS DES PREMIERS RAPPORTS SEXUELS (N=843)

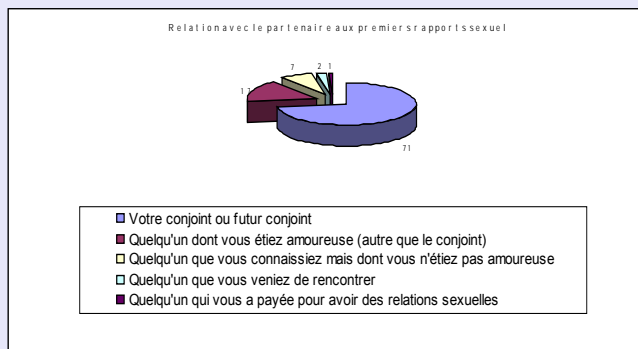
Pour 59,2% des répondantes, ces premiers rapports étaient quelque chose qu'elles souhaitaient à ce moment là, pour 22,9% quelque chose qu'elles ne souhaitaient pas mais qu'elles ont accepté et pour 17,8% quelque chose qu'elles ont accepté contre leur volonté.

Figure 10. Attitude de la survivante vis-à-vis des premiers rapports sexuels



RELATION AVEC LE PARTENAIRE AUX PREMIERS RAPPORTS SEXUELS (N=843)

Figure 11. Relation avec le partenaire aux premiers rapports sexuels



Lors des premiers rapports sexuels des répondantes, 73% des partenaires étaient conjoints ou futurs conjoints, 17% étaient des partenaires dont elles étaient amoureuses, 7% étaient des partenaires connus mais dont elles n'étaient

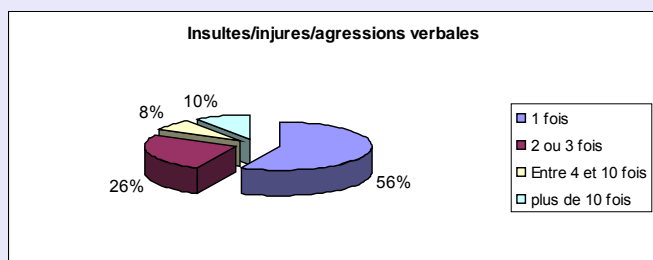
pas amoureuses, 2,3% étaient des partenaires qu'elles venaient juste de rencontrer.

5.2 Violences subies par les femmes dans l'espace public

Cette section concerne les formes de violences subies par les enquêtées dans le cadre de vie de l'espace public (les bars, les restaurants, les rues, les transports en commun, les parkings, et autres endroits).

INSULTES/INJURES/AGRESSIONS VERBALES (N=1056)
 Parmi les femmes enquêtées, 11,3% ont été insultées une fois, 5,1% entre 2 et 3 fois, 1,5% entre 4 et 10 fois et 1,9% ont été insultées plus de 10 fois.

Figure 12. Subi insultes/injures et agressions verbales



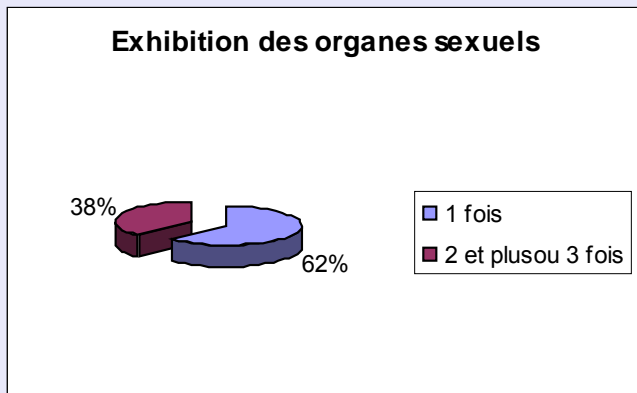
SUIVRE AVEC INSISTANCE (N=1056)

Près de 13% d'enquêtées ont été suivies avec insistance à pied, en voiture ou à moto.

EXHIBITION DES ORGANES SEXUELS (N=1056)

L'analyse ressort que 8% des répondantes ont subi l'exhibitionnisme des organes sexuels dont 4,5% l'ont subi une fois et 3,2% l'ont subi deux fois et plus.

Figure 13. Exhibition des organes sexuels



VOL DE SAC, PORTEFEUILLE, BIJOUX,... (N=1056)

Près de 12% des répondantes ont déclaré que leurs sacs, portefeuille, bijoux et autres leur ont été arrachés violemment

dont 9% une fois et 3% deux fois et plus.

ATTOUACHEMENTS, PELOTAGE OU COINÇAGE (N=1056)

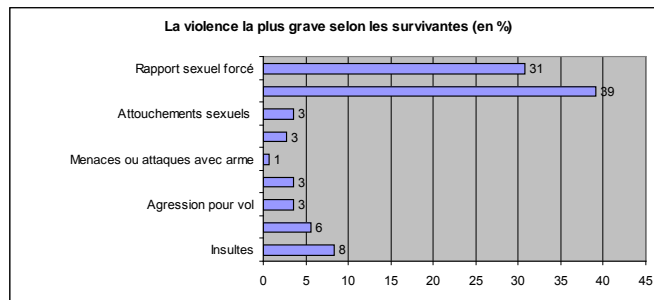
Il ressort de l'analyse qu'environ 17% des enquêtées ont subi, contre leur gré, des attouchements aux seins, aux fesses ou ont été coincées pour être embrassées en public. Près de 8% l'ont subi une fois alors que 9% l'ont subi deux fois et plus.

ATTOUACHEMENTS SEXUELS FORCES/TENTATIVES DE RAPPORTS SEXUELS CONTRE GRÉ (N=1056)

L'analyse montre qu'environ 108 enquêtées (10%) ont été forcées à subir/faire des attouchements sexuels/rapports sexuels dont la moitié l'ont subi deux fois et plus. Parmi 108 enquêtées, 48 d'entre elles ont subi un rapport sexuel forcé tandis que pour 44 enquêtées, il s'agissait de tentative de rapport sexuel forcé.

Le graphique ci-dessous présente la violence la plus grave selon les survivantes (en %). La tentative de rapport sexuel forcé a été jugée la violence la plus grave par la majorité des survivantes (39%) suivie du rapport sexuel forcé (31%).

Figure 14. Violence la plus grave subie selon les survivantes

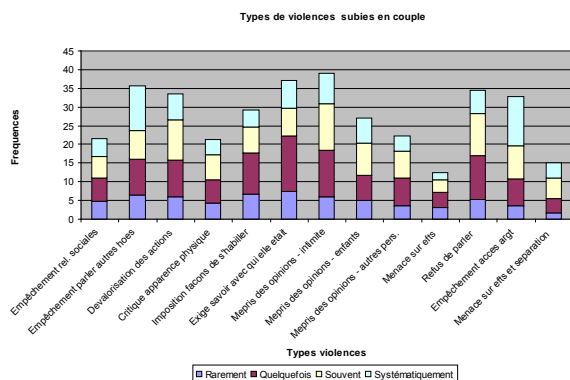


5.3 Violences subies par les femmes au sein du Couple

Table: 3

Types d'agressions subies par les femmes enquêtées au sein du couple	Proportions (%)				Total
	Rarement	Quelquefois	Souvent	Systematiquement	
Empêchement de rencontrer ou de parler avec des amis ou membres de la famille (n=543)	4.8	6.1	5.9	4.8	21.5
Empêchement de parler à d'autres hommes, (il est jaloux) (n=543)	6.4	9.6	7.6	12.0	35.5
Critiques/dévalorisation des actions/faits (n=543)	5.9	9.8	10.9	7.0	33.5
Remarques désagréables sur l'apparence physique (trop grosse, moche...) (n=543)	4.4	6.1	6.8	4.1	21.4
Imposition des façons de s'habiller, de se coiffer, ou de se comporter en public (n=543)	6.6	11.0	7.0	4.6	29.3
Exigé de savoir avec qui et où elle était (n=545)	7.5	14.7	7.5	7.5	37.2
Mépris des opinions dans l'intimité (n=545)	5.9	12.5	12.5	8.1	38.9
Mépris des opinions devant les enfants (n=542)	5.0	6.8	8.5	6.8	27.7
Mépris des opinions devant d'autres personnes (n=545)	3.7	7.3	7.2	4.0	21.2
Menaces sur enfants (n=541)	3.1	4.1	3.3	2.0	12.5
Cessé de parler, refusé totalement de discuter avec sa femme/conjointe	5.3	11.7	11.2	6.2	34.5
Empêchement d'avoir accès à l'argent du ménage pour les besoins courants de la vie quotidienne	3.5	7.2	8.9	13.1	32.7
Menaces de s'en prendre aux enfants ou de leur séparation d'avec la mère	1.6	3.8	5.4	3.8	15.7
S'en prendre aux enfants ou les séparer de la mère	3.1	4	3.2	2	12,3

Figure 15. Types de violences subies en couple



Le tableau 3 et le graphique 15 ci-dessus montrent que :

- 22% des répondantes ont déclaré que leurs maris conjoints les ont empêchées de rencontrer ou de parler avec des amis ou membres de leur famille. Environ 11% l'ont subi rarement ou quelquefois alors que 10% l'ont subi souvent ou de façon systématique.
- 36% des enquêtées ont été empêchées de parler à d'autres hommes dont 15% l'ont subies rarement ou quelquefois et 19% l'ont subies souvent ou systématiquement.
- 34% des répondantes ont déclaré que leurs maris/conjoints ont critiqué ce qu'elles faisaient. 15,3% l'ont subi rarement ou quelquefois tandis que 17,4% l'ont subi souvent ou de manière systématique.
- 21% des répondantes ont reçu des remarques désagréables sur leur apparence physique (trop grosse, moche...) de la part de leurs maris.
- 29% des répondantes ont été imposées par leurs

maris des façons de s'habiller, de se coiffer ou de se comporter en public.

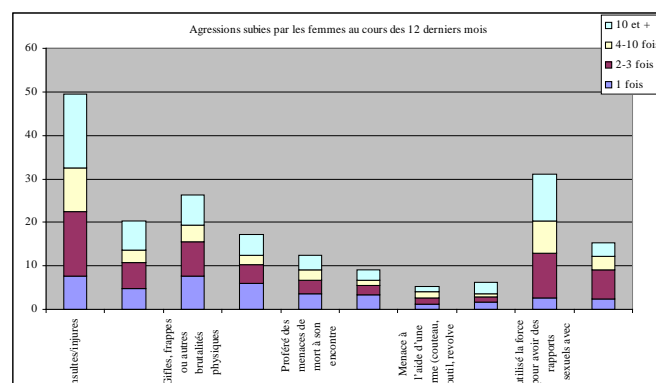
7. 37% des enquêtées ont été obligées de rapporter à leurs maris avec qui et où elles étaient. 22% d'entre elles l'ont subi souvent ou quelques fois tandis que 15% l'ont subi souvent ou systématiquement.
8. 39% des répondantes ont déclaré que leurs maris/conjoints n'ont pas tenu compte ou ont méprisé leurs opinions dans l'intimité. En effet, 18,1% des enquêtées l'ont subi rarement ou quelquefois alors que 20% l'ont subi souvent ou systématiquement.
9. 28% des répondantes ont déclaré que leurs maris/conjoints n'ont pas tenu compte ou ont méprisé leurs opinions devant les enfants. En effet, 11,6% des maris l'ont fait rarement ou quelquefois alors que 15% des maris l'ont fait souvent ou systématiquement.
10. 21% des répondantes ont déclaré que leurs maris/conjoints n'ont pas tenu compte ou ont méprisé leurs opinions devant d'autres personnes. En effet, 10,8% des maris l'ont fait rarement/quelquefois alors que 11% des maris l'ont fait souvent ou systématiquement.
11. 34% des répondantes ont déclaré que leurs maris/conjoints ont cessé de leur parler ou refusé totalement de discuter. En effet, 16,7% des répondantes l'ont subi rarement ou quelquefois alors que 17,1% des répondantes l'ont subi souvent ou systématiquement.
12. 33% des répondantes ont déclaré que leurs maris/conjoints les empêchaient d'avoir accès à l'argent du ménage pour les besoins courants de la vie quotidienne. En effet, 10,4% des maris l'ont fait rarement ou quelquefois alors que 21,4% des maris l'ont fait souvent ou systématiquement.
13. 16% des répondantes ont déclaré que leurs maris/conjoints les ont menacée de s'en prendre aux enfants ou de les séparer d'eux. En effet, 5,4% des répondantes l'ont subi rarement ou quelquefois alors que 9,2% des répondantes l'ont subi souvent ou systématiquement.
14. 12,3% des répondantes ont déclaré que leurs maris/conjoints s'en ont pris aux enfants ou les ont séparés d'elles. En effet, 7,1% répondantes l'ont subi rarement ou quelquefois alors que 5,2% des répondantes l'ont subi souvent ou systématiquement.

Des agressions sont également subies par les femmes au sein des couples telles que présentées par le tableau et graphique suivants :

Table 4 Types d'agressions subies par les femmes enquêtées au sein du couple au cours des 12 derniers mois

Agressions	Nombre de fois (%)				Total
	1 fois	2-3 fois	4 - 10	10 et +	
Insultes/injures (n=542)	7.7	14.8	10.0	17.0	49.4
Lancé un objet contre elle, bousculée de ou empoignée brutalement	4.8	5.9	2.9	6.8	20.4
Gifles, frappes ou autres brutalités physiques (n=543)	7.6	7.9	3.9	7.0	26.3
Empêchement de rentrer chez elle, enfermement ou mise à la porte, abandon sur le bord de la route	5.9	4.4	2.2	4.6	17.1
Proféré des menaces de mort à son encontre (n=543)	3.7	3.1	2.2	3.5	12.5
Mari menace de se suicider	3.3	2.2	1.1	2.4	9.0
Menace à l'aide d'une arme (couteau, outil, revolver...) (n=543)	1.1	1.5	1.5	1.1	5.1
Mari/conjoint a tenté de l'étrangler ou de la tuer	1.7	1.1	0.9	2.4	6.1
utilisé la force pour avoir des rapports sexuels avec elle (n=543)	2.6	10.3	7.4	10.8	31.1
Imposé des gestes sexuels que la femme refusait (n=543)	2.4	6.6	3.3	2.9	15.3

Figure 16 Agressions subies par les femmes au cours des douze mois précédents l'enquête

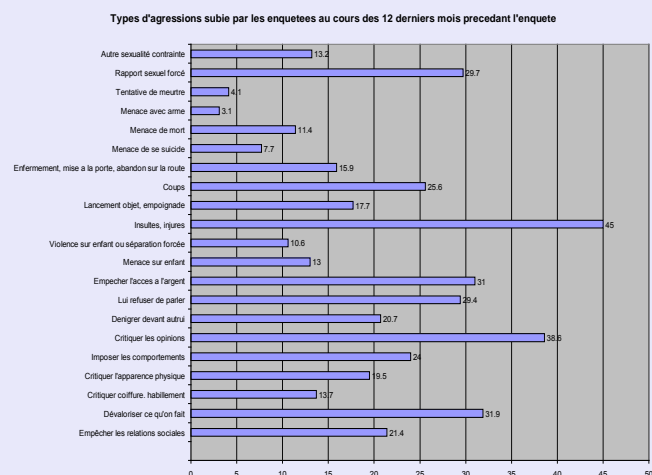


La lecture du tableau 4 et du graphique 16 ci-dessus reflète les réalités suivantes :

- 49% des répondantes ont affirmé que leurs maris/ conjoints ont les ont insultées/injuriées. En effet, 23% des enquêtées l'ont subi une à trois fois tandis que 26% de ces dernières l'ont subi de 4 à plus de 10 fois.
- 20% des répondantes ont déclaré que leurs maris/ conjoints leur ont lancé un objet, les ont bousculées ou empoignées brutalement. En effet, 11% des répondantes l'ont subi entre une et trois fois tandis que 9% des maris l'ont subi de 4 à plus de 10 fois.
- 26% des répondantes ont déclaré que leurs maris/ conjoints les ont giflées, frappées ou ont exercé d'autres brutalités physiques sur elles.
- 17% des répondantes ont déclaré que leurs maris/ conjoints les ont empêché de rentrer chez elles, les ont enfermées ou mises à la porte, ou, en voiture, les ont laissées sur le bord de la route. En effet, 10,1% des survivantes l'ont subi entre une et trois fois tandis que 6,7% de ces dernières l'ont subi de 4 à plus de 10 fois.
- 9% des répondantes ont déclaré que leurs maris/ conjoints les ont menacé leurs femmes de se suicider. En effet, 5,4% des enquêtées l'ont fait entre une et trois fois tandis que 3,4% de celles-ci l'ont subi de 4 à plus de 10 fois.
- 12,3% des répondantes ont déclaré que leurs maris/ conjoints ont proféré des menaces de mort à leur rencontre. En effet, 6,7% enquêtées l'ont subi entre une et trois fois tandis que 3,4% d'entre elles l'ont subi de 4 à plus de 10 fois.
- 5% des répondantes ont déclaré que leurs maris/ conjoints ont menacé leur femme à l'aide d'une arme (couteau, outil, revolver...). En effet, 2,5% des répondantes l'ont subi entre une et trois fois tandis que 2,5% d'entre elles l'ont subi de 4 à plus de 10 fois.
- 6% des répondantes ont déclaré que leurs maris/ conjoints ont tenté de les étrangler ou de les tuer. En effet, 3% des répondantes l'ont subi entre une et trois fois tandis que 3% des ces dernières l'ont subi entre de 4 à plus de 10 fois.
- 31% des répondantes ont déclaré que leurs maris/ conjoints ont utilisé la force pour avoir des rapports sexuels avec elles. En effet, 13% enquêtées l'ont subi entre une et trois fois tandis que 18% d'entre elles l'ont subi de 4 à plus de 10 fois.

- 15% des répondantes ont déclaré que leurs maris/ conjoints ont imposé des gestes sexuels qu'elles ne souhaitaient pas. En effet, 9% des répondantes l'ont subi entre une et trois fois tandis que 6% d'entre elles l'ont subi de 4 à plus de 10 fois.

Figure 17. Synthèse des violences et agressions subies au sein du couple



Le graphique ci-dessus montre que les enquêtées ont subi diverses violences et agressions de la part de leurs maris ou conjoints. Environ 43 % d'entre elles ont eu des rapports sexuels forcés, 45% ont été insultées ou injuriées, près de 39% ont vu leurs opinions critiquées.

D'autres types d'agressions ont été subies par les enquêtées notamment les coups (26%), l'empêchement d'accès à l'argent (31%), les critiques d'opinions (39%) et la dévalorisation de ce qui est fait par elles (32%).

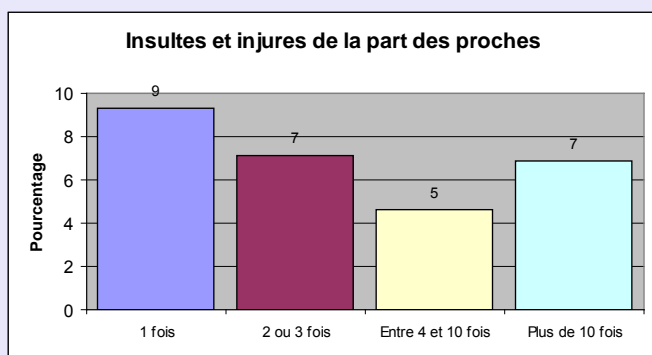
5.4 Violences subies par les femmes dans l'environnement familial et proche

INSULTES OU INJURES

Près de 28% des enquêtées ont déclaré avoir subi des insultes ou injures de la part d'un de ses proches. En effet, 16% d'entre elles l'ont subies entre une et trois fois tandis qu'environ 12% l'ont subi entre 4 fois et plus de 10 fois.

Ces insultes ou injures ont été proférées soit par les fils à 9,1% des répondantes, par leurs frères (14%) et par leurs belles-mères, belles-filles, mères ou autres proches (41%).

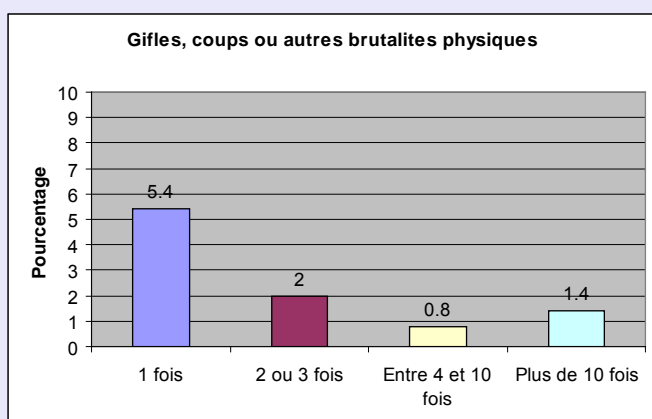
Figure 18. Insultes et injures subies de la part des proches



GIFLES, COUPS OU AUTRES BRUTALITÉS PHYSIQUES (N=1056)

Environ 10% des enquêtées ont affirmé avoir été giflées, battues ou subi d'autres brutalités physiques. En effet, 7% d'entre elles les ont subi une à trois fois tandis que 3% les ont subies de 4 à plus de 10 fois.

Figure 19. Gifles, coups ou autres brutalités physiques subis



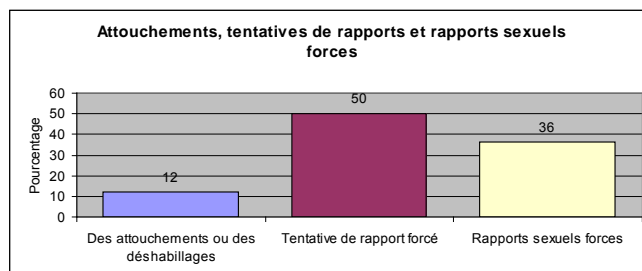
La plupart des fois, ces gifles, coups et autres brutalités physiques ont été le fait des patrons ou pères des enquêtées (pour près de 23% d'entre elles), des frères (18,2%) et des belles-mères, belles-filles, mères ou autres proches (25%).

ATTOUCHEMENTS SEXUELS OU DÉSHABILLAGES/TENTATIVE DE RAPPORT SEXUEL FORCÉ (N=1056)

Sur 1056 enquêtées, 58 répondantes (soit 5,5%) ont déclaré qu'un des proches a forcé à des attouchements sexuels, obligé à se déshabiller ou essayé à avoir un rapport sexuel par force avec l'enquêtée contre son gré. Pour 7 d'entre soit (12%) ont subi des attouchements sexuels ou des déshabillages, 21

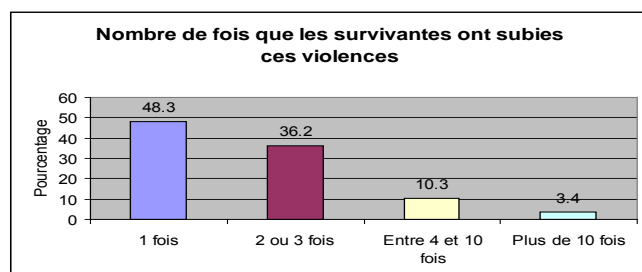
répondantes soit 36% ont subi un rapport sexuel forcé tandis que pour 29 (soit 50%) répondantes, il s'agissait d'une tentative de rapport forcé. Ces violences ont été faites essentiellement par les patrons (17% des enquêtées) et les autres hommes de l'environnement des enquêtées (31%).

Figure 20. Attouchements, tentatives de rapports et rapports sexuels forcés subis



Le graphique 21 ci-dessous indique que 48% des survivantes ont subi les violences une fois, 36% entre 2 et 3 fois alors que près de 14% l'ont subi entre 4 et 10 fois ou plus de 10 fois.

Figure 21. Nombre de fois que les survivantes ont subi ces violences



5.5 Réactions et recours des Survivantes

TYPES DE VIOLENCES QUI ONT LE PLUS AFFECTÉ LES SURVIVANTES (N=1056)

Parmi les faits relatifs aux violences connues, 15% des enquêtées ont été beaucoup plus touchées et affectées par les violences expérimentées en famille, 12% par les violences en couple et 8% par les violences en espace public.

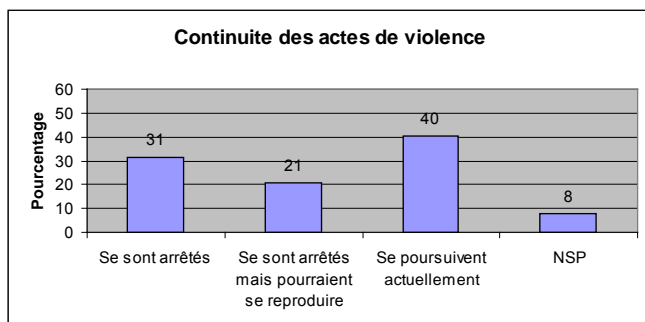
DURÉE DES ACTES DE VIOLENCE (N =376)

Pour la plupart des enquêtées (64%), les derniers actes d'agressions ont été commis en moins de 12 mois alors que pour 18% des enquêtées, ces actes ont eu lieu en quelques jours et pour 16% il y a une année ou plus.

CONTINUITÉ DES ACTES DE VIOLENCE (N=376)

Pour 31 % des survivantes de violence, ces actes se sont arrêtés, 21% pensent que de tels actes pourraient se reproduire tandis que pour 40% des cas, ces actes se poursuivent encore.

Figure 22. Continuité des actes de violences



TYPES D'AGRESSEURS (N=376)

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les agressions sont commises pour 40% des cas par le mari, pour 18,6% par les hommes proches, pour 15% par une personne étrangère à la survivante, pour 5,3% par un beau frère de la survivante, pour 3,7% par un frère de la survivante, pour 2,7% par le père de la survivante et pour 1,6% par le conjoint de la mère.

Table 5 Types d'agresseurs

Total	376	100
Une personne étrangère	58	15.4
Votre mari	151	40.2
Un ou une partenaire occasionnel (le) votre fils ou le fils de votre conjoint	6	1.6
Votre père	10	2.7
Votre fils	2	0.5
Votre beau-père conjoint de votre mère	6	1.6
Votre beau-fils	0	0
Votre frère	14	3.7
Votre beau-frère	20	5.3
Un autre homme de votre parenté (inclus votre beau-père)	15	4
Hommes proches	70	18.6
ND (Non Déclaré)	24	6.4

CONSOMMATION DE L'ALCOOL (N=376)

On constate que sur 376 cas d'agressions déclarées, pour 22% des cas, les agresseurs ont consommé de l'alcool contre 72% qui n'en avaient pas consommé lors de l'agression.

CONSOMMATION DE LA DROGUE (N=376)

Pour 8% des cas, la drogue a été consommée contre 81% de non consommation au moment de l'agression.

RÉACTION DE LA SURVIVANTE FACE À L'AGRESSION (N=376)

L'analyse de la fréquence des réponses révèle que les survivantes ont réagi différemment face à l'agresseur : 26% des enquêtées ont tenté de dissuader l'agresseur, 21% se sont effondrées en larmes, 18% ont fui et réussi à s'échapper, 8,5% ont frappé l'agresseur, 8% se sont débattues et 1,9% ont insulté l'agresseur.

Table 6 Réaction de la survivante face à l'agresseur

Total	376	100
Vous avez discuté essayé de dissuader votre agresseur	99	26.3
Vous vous êtes effondrée en larmes	79	21
Vous êtes défendue débattue	30	8
Vous avez fui vous vous êtes échappée	67	17.8
Vous avez crié appelé au secours	40	10.6
Vous l'avez insulté menacé	7	1.9
Vous l'avez frappé	32	8.5
ND	22	5.9

DÉCISION DE FAIRE QUELQUE CHOSE (N=376)

55% des enquêtées ont décidé de ne rien faire contre 36 % des cas qui n'ont rien pu faire.

SURVIVANTES ACCOMPAGNÉES AU MOMENT DE L'AGRESSION (N=376)

31% des survivantes étaient accompagnées au moment de l'agression contre 63% qui ne l'étaient pas.

LA SURVIVANTE A PARLÉ DES FAITS A QUELQU'UN (N=376)

38% de survivantes ont tout de suite parlé des faits à quelqu'un, 20% ont parlé à quelqu'un plusieurs jours/mois plus tard alors que 36% n'ont parlé à personne.

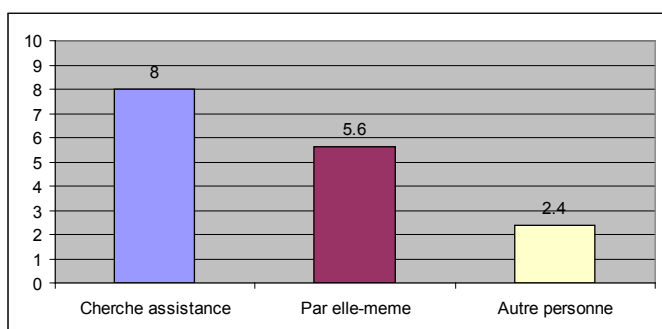
ARRÊT DE TRAVAIL (N=376)

73% n'ont pas arrêté le travail suite à l'agression contre 18% qui l'ont arrêté (tout de suite, dans les heures qui ont suivi ou plus tard au bout de quelques jours ou quelques mois) contre 2% qui ne sont pas concernés par le travail.

RECHERCHE DE SOUTIEN/ASSISTANCE (N=376)

Seulement 8% des survivantes ont cherché une assistance dont 5,6% par elles-mêmes et 2,4% par une autre personne.

Figure 23. Recherche de soutien après l'agression



CONSULTATION D'UN AVOCAT (N=376)

Seulement 16% des survivantes ont consulté un avocat dont 14% par elles-mêmes et 2% par une autre personne.

CONSULTATION D'UN MÉDECIN ET QUALITÉ DE L'ACCUEIL (N=36)

Le tableau ci-dessous montre que près de 10% des répondantes (n = 36) de survivantes de l'agression a consulté un médecin dont 36% ont été très bien reçues contre 64% qui ont été bien reçues.

Table 7 Consultation d'un médecin et qualité de l'accueil (n=36)

Total	36	100
Très bien	13	36.1
Bien	23	63.9

RECOURS À LA POLICE ET QUALITÉ DE L'ACCUEIL (N=39)

Près de 18% de survivantes ont recouru (soit 39 survivantes) à la police dont 7,2% par elles-mêmes contre 3,7% par une autre personne, environ 7% n'ont rien déclaré à ce sujet.

Parmi celles qui ont recouru à la police, 13% ont été très bien reçues, 36% bien reçues, 5,8% mal reçues et 2,9% très mal reçues.

DÉPÔT DE PLAINE ET ACCUEIL (N=67)

15% des survivantes ont déposé une plainte elles-mêmes contre 3% par une autre personne. Parmi elles, 71% ont déclaré qu'elles ont été très bien (18%) et bien (53%) accueillies, contre 6,3% mal ou très mal accueillies.

REMISE DE RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE PLAINE ET SUITE DE LA PLAINE

30% des survivantes ont reçu le récépissé du dépôt de plainte contre 46% qui n'en n'ont pas reçu. Parmi ces dernières, 13% des cas ont eu une suite judiciaire contre 76% de cas sans suite. 11 % n'ont émis aucun avis.

CONDAMNATION DU COUPABLE À LA SUITE DE PLAINE

Pour 15 cas (30%) aucune condamnation du coupable n'a eu lieu, pour +33 cas (66%), la condamnation a eu lieu tandis que pour 2 cas (4%), la procédure est en cours.

CONSTITUTION D'UNE PARTIE CIVILE DANS UN PROCÈS
Seulement 20,2% (76 cas) se sont constitués partie civile dans un procès.

RENOI DEVANT LA MÉDIATION JUDICIAIRE À LA SUITE PLAINE

Environ 8% de survivantes ont été renvoyées devant la médiation judiciaire à la suite plainte

OBTENTION D'AIDE FINANCIÈRE

Seulement 4,3% (16 cas) ont obtenu une aide financière et pour près de 2% (7 cas) des survivantes, la demande était en cours au moment de l'enquête.

ATTITUDES DES SURVIVANTES SUITE AUX VIOLENCES SEXUELLES

Sur 376 répondantes, près de 30% de survivantes (111 cas) ont depuis lors peur de sortir ou de se rendre chez certaines personnes, 12 % de survivantes ont décidé de déménager après agression alors que 31% ont déclaré qu'elles ont changé leurs habitudes de vie (déplacements, sorties, renforcement de la sécurité de la maison)

ANONYMAT DES SURVIVANTES SUR LA VIOLENCE SUBIE
Près de 31% (115 cas) ont préféré donner l'information en secret pour se faire protéger.

5.6 Conséquences des Violences sur les Survivantes

TROUBLES PSYCHOLOGIQUES (N=376)

Environ 37% (n =139) des survivantes ont déclaré avoir été atteintes de troubles nécessitant un suivi psychologique à la suite des actes de violence sexuelle.

SEXUALITÉ DURABLEMENT PERTURBÉE

Sur 376 répondantes, environ 26% de survivantes (n : 98) ont leur sexualité durablement perturbée à la suite de ces faits

SURVIVANTES TOMBÉES ENCEINTES

Sur 376 répondantes, environ 9% (33 cas) sont tombées enceintes.

GROSSESSE INTERROMPUE (N=376)

Personne n'a déclaré l'interruption d'une grossesse ou envisagé de l'interrompre, mais près de 11% (n : 40) ont préféré se taire.

MALADIE SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLE (N=376)

4,5% (17 cas) ont déclaré avoir attrapé une infection sexuellement transmissible.

5.7 Resultats des groupes de discussions focalisées et des interviews

Comme pour l'enquête ménage, les GDF se sont déroulés dans les mêmes districts. Les groupes cibles étaient des hommes, des femmes, des jeunes filles et des jeunes garçons choisis et groupés selon les critères comme l'âge, le sexe, l'appartenance à des groupes associatifs (CNF, AVEGA, ...) et la profession.

Des interviews avec les informateurs clés ont été également organisées. Ces derniers ont été choisis parmi les institutions (Police Nationale, Formations Sanitaires) et organisations de la société civile (ARCT-Ruhuka) intervenant dans le domaine de la lutte contre la VSBG.

Les thèmes de discussions portaient sur les types de violences, leurs causes, conséquences ainsi que les stratégies de prévention et de lutte contre les VSBG.

5.7.1 Types de violences

Les types de violences fréquemment cités :

A) Par les groupes de femmes et jeunes filles

- o les insultes et les coups par les maris,
- o les violences sexuelles sur les enfants, les jeunes filles et les femmes commises par des proches,
- o les menaces faites aux femmes qui n'ont mis au monde que des filles,
- o les expulsions de la maison des femmes non mariées légalement,
- o la polygamie.

B) Par les groupes d'hommes et de jeunes garçons

- o les mariages forcés (Guterura en Kinyarwanda),
- o le remariage forcé d'une veuve avec le frère de son mari,
- o la considération des femmes comme des servantes,
- o Considération de la dot comme un prix d'achat,

C) Par les informateurs-clés (types de violences en plus de ceux cités ci-dessus)

- o le refus de nourrir les familles par les maris,
- o l'expulsion des jeunes filles par leurs mères lorsque ces dernières veulent se remarier,
- o les bonnes battues par leurs patrons et patronnes,
- o les femmes et filles violées par des hommes proches en plus séropositifs,
- o les menaces faites aux prostituées par leurs clients insolubles.

5.7.2 Causes de violences

Les causes des violences basées sur le genre évoquées :

A) Par les groupes de femmes et de jeunes filles

- o l'ignorance par les femmes des lois qui les protègent,
- o les mariages illégaux,
- o les effets du Génocide de 1994 qui font que les gens qui ont violé n'arrêtent pas de faire ce délit,
- o la culture qui reste un frein à l'épanouissement de la femme,

- la pauvreté source de conflit,
 - l'habitat étroit et pauvre qui provoque la vie en promiscuité.
- B) Par les groupes d'hommes et de jeunes garçons
- la sorcellerie : guérison du SIDA par le viol des jeunes filles et des enfants
 - l'accoutrement léger des jeunes filles : provocation de viol
- C) Par les informateurs clés
- l'écart entre les revenus de maris et femmes (surtout quand le revenu de la femme est supérieur),
 - la confiance excessive des parents d'enfants en leurs domestiques et bergers,
 - la consommation de la drogue et de l'alcool.

5.7.3 Conséquences de violences

Les conséquences des violences dégagées au cours des GDF et des interviews avec les informateurs clés sont les suivantes :

- le traumatisme physique ou psychologique,
- le manque d'appétit,
- la dépression,
- l'insomnie,
- la prise d'alcool et de drogue,
- la grossesse,
- le SIDA et les infections sexuellement transmissibles.

Les GDF d'hommes et de jeunes garçons ont également reconnu que la catégorie des hommes mariés est celle qui est la plus impliquée dans les Violences faites aux femmes et aux jeunes filles. Aussi, les violences qui sont actuellement dénoncées à la Police, au parquet et chez les autorités de base sont majoritairement celles faites aux enfants. Les violences faites ou subies au sein des couples sont très rarement déclarées comme l'a également soulevé les GDF composés de femmes et de filles.

5.7.4 Recommandations

- A) Les femmes et jeunes filles des GDF recommandent que:
- Les jeunes filles et femmes soient sensibilisées et formées en matière de leurs droits,
 - Les jeunes filles et femmes s'organisent en groupes

- qui militent contre les violences basées sur le genre,
- Les survivantes des violences soient appuyées financièrement et réhabilitées psychologiquement.

- B) Les groupes d'hommes, quant à eux, recommandent :
- Aux couples de légaliser leurs mariages
 - Aux femmes de briser le silence autour des violences qu'elles subissent.
 - Les informateurs clés recommandent :
 - le renforcement de la collaboration entre les autorités locales et les confessions religieuses dans la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre,
 - la création du network de coopération entre les autorités locales, la communauté et la police dans la lutte contre les VSBG,
 - Le renforcement des capacités des comités du « Community Policing » en matière de prévention, de lutte, d'investigation des VSBG et de prise en charge des survivantes,
 - La sensibilisation des hommes contre la polygamie,
 - L'intensification des campagnes de mobilisation communautaire en matière de lutte contre l'abus de l'alcool et la consommation de la drogue

5.8 Discussion autour des résultats

On peut remarquer, au vu des résultats obtenus par notre recherche, que la définition de la

Violence Sexuelle donnée par les femmes qui la subissent s'oriente davantage sur la dimension physique de cette problématique. C'est ainsi que les violences tant physiques, psychologiques que sexuelles sont acceptées par les femmes comme si ces actes de violences étaient inscrits dans les prérogatives des hommes. Ceci est la conséquence du processus de socialisation qui considère les hommes comme des êtres supérieurs, forts, dominateurs par rapport aux femmes.

Par ailleurs, pour expliquer la violence conjugale, les femmes qui en sont victimes ont généralement tendance à faire référence au rôle joué par l'alcool et ses effets ainsi qu'à la maladie. Ces dernières semblent donc analyser le phénomène à travers certaines caractéristiques individuelles du partenaire. Il n'y a aucune remise en question de la société ni du système familial.

Etant donné le profil des répondantes majoritairement agricultrice, jeune, mariée et vivant en couple et de niveau d'instruction primaire, la méconnaissance de leurs droits et recours ainsi que l'incapacité d'engager une action en justice font qu'elles gardent silence et refusent de mettre à nu les secrets de la famille parce que selon la tradition « Niko zubakwa, kwanga gusenya urugo » C'est-à-dire, selon la coutume, l'on doit garder secret même si cela porte préjudice à la femme. Il se dégage du profil des femmes par rapport à celui de leurs conjoints que les femmes ont un accès plus restreint que celui des hommes aux ressources économiques nécessaires pour réclamer justice en cas de violence sexuelle.

Tenant compte de différents cadres de vie (l'espace public, couple, famille et proches) de l'étude, les violences et agressions subies par les répondantes sont manifestement plus importantes au sein du couple par rapport aux autres cadres de vie.

En effet, il relève de l'étude que la violence sexuelle (attouchements sexuels, exhibitionnisme, tentative et rapport sexuel forcé) a une prévalence importante. On observe que pour 31% des répondantes, leurs maris/conjoints ont utilisé la force pour avoir des rapports sexuels et que pour 15% des répondantes, leurs maris/conjoints ont imposé des gestes sexuels qu'elles ne souhaitaient pas.

Aussi est-il important de remarquer que les agressions ont été commises pour 40% des cas par le mari, pour 18,6% par les hommes proches, pour 15% par une personne étrangère à la survivante, pour 5,3% par un beau frère de la survivante, pour 3,7% par un frère de la survivante, pour 2,7% par le père de la survivante et pour 1,6% par le conjoint de la mère.

Toutefois, en dehors des violences physiques (insultes verbales, vols et autres brutalités physiques) exercées à l'encontre filles et femmes dans l'espace public, les violences sexuelles sont aussi importantes. En effet, la tentative de rapport sexuel forcé a été jugée la violence la plus grave par la majorité des survivantes (39%) suivie du rapport sexuel forcé (31%).

Force est de constater également, au vu des données recueillies, que les services de police, de santé et juridiques ne mettent pas à l'aise pour dénoncer cette dimension de la violence conjugale. Ils n'offriraient pas une écoute adaptée et les plaignantes ne se sentiraient pas entendues.

Un des grands enseignements de l'enquête a été de mettre en évidence l'ampleur du silence et l'occultation des violences par les femmes qui les subissent, et combien la réalité du phénomène échappe au système de la statistique officielle. Cette recherche a déchiré le voile qui recouvrait les violences envers les femmes : un grand nombre d'enquêtées ont parlé pour la première fois, lorsqu'elles ont été interrogées, des agressions ou contraintes qu'elles avaient subies au cours des douze derniers mois ou depuis leur enfance.

6. CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusion générale

L'enquête a démontré que la majorité des violences perpétrées à l'encontre des femmes se produit au sein du couple plus que dans les autres cadres de vie considérés par l'enquête. C'est également dans le cadre couple que s'exercent le plus de violences physiques, les coups et autres brutalités physiques ou les tentatives de meurtre sont majoritairement le fait des conjoints.

Les survivantes des violences sexuelles (gestes sexuels imposés et tentatives de rapports sexuels forcés) en ont parlé pour la première fois au moment de l'enquête.

L'enquête indique un niveau de indéniable de la prise de conscience des violences des femmes. Les femmes ne se taisent plus systématiquement.

Les actions de contrôle (exiger de savoir avec qui et où l'on a été, empêcher de rencontrer ou de parler à des amis ou à un membre de la famille) d'autorité (imposer des façons de s'habiller, de se coiffer ou de se comporter en public) et les attitudes de dénigrement ou de mépris sont importantes ont permis de cerner les types de violences exercées surtout au sein du couple et de la famille élargie.

Il ressort de l'enquête les réactions et les recours sont handicapés par le contrôle social, l'image dévalorisée de la femme divorcée, la lenteur de la machine judiciaire, le coût des palabres, l'incertitude de la décision pénale, les difficultés de fournir les preuves, le manque de garanties légales (l'accueil et l'exécution de jugement), l'absence de structures d'accueil font que beaucoup de femmes taisent leurs souffrances et leurs violences.

6.2 Recommandations

Le stade exploratoire de cette enquête de référence présente un intérêt considérable car il a permis de découvrir des facteurs importants, les variables en présence. Ce premier niveau de recherche donne la motivation et les possibilités d'aller plus loin, d'approfondir certains aspects des violences encore méconnus ou mal connus. Pour ce faire, nous recommandons qu'une enquête spécifique d'envergure nationale pour vérifier

la validité des facteurs en présence, de trouver les relations qui unissent ces variables, de faire un diagnostic plus poussé et d'en fournir des explications.

Il est essentiel de promouvoir le renforcement des capacités en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et ce, pour tous les secteurs du champ social, médical, juridique ou policier concernés de près ou de loin par les femmes victimes de violence sexuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Articles et livres

1. AFRICAN RIGHTS (2004), Rwanda, broken bodies, torn spirits, living with genocide, rape and HIV-AIDS, London.
2. AFRICAN RIGHTS (1995), Rwanda: Death, Despair and Defiance, London.
Chapter 10, Rape and the Abduction of Women and Girls.
3. AFRICAN RIGHTS (1995), Rwanda Not So Innocent. When Women Become Killers. London.
4. AVEGA-AGAHOZO (1999), Survey on Violence against Women in Rwanda, Avega, Kigali.
5. BIZIMANA ALPHONSE (2005), Projet de présentation des résultats de recherche sur la violence faite aux enfants de la rue au Rwanda : « cas de la ville de Kigali », Kigali.
6. CLAUDIA MITCHELL ET PATRICK KANYANGARA (2005), Violence contre les enfants dans le système scolaire au Rwanda, « a travers les yeux des enfants et des jeunes, Kigali.
7. DE JONGE, KLAAS (2002), Interim Report on Research on Gacaca Jurisdictions and its Preparations, Penal Reform International.
8. GORDON, PETER AND KATE CREHAN (1998), "Dying of Sadness: Gender, Sexual Violence, and the HIV Epidemic, UNDP.
9. GLOBAL AIDS ALLIANCE (2006), Zero tolerance, Stop the violence against Women

- and Children. Stop HIV-AIDS. HAGURUKA (2001), La Femme Rwandaise et L'accès a la Justice, Kigali.
10. HAGURUKA (2002), Résultats de l'enquête sur les cas de viol et d'attentat a la pudeur commis sur les femmes et les enfants de 1995 a 2002, Kigali.
 11. HUMAN RIGHTS WATCH (2004), Struggling to survive : Barriers to Justice for Rape Victims in Rwanda, Human Rights Watch, New York.
 12. KRUG ET AL. (2002), WHO's World report on Violence and Health, Geneva
 13. LIPRODHOR (2000), Résultats de l'enquête pilote sur les actes de viol et les violences faites aux jeunes filles et aux femmes, Kigali.
 14. MIGEPOF & IRC & USAID (2004), La violence contre les femmes, Kigali.
 15. MIGEPROF (2004), Politique Nationale du Genre, Kigali.
 16. MIGEPROF (2005), UN study on Violence against Children, UNICEF, Kigali.
 17. MIGEPROF (2007), Stratégie de mise en Oeuvre de la Politique Nationale du Genre, Kigali
 18. MINISANTE (1997), Prise en Charge des Problèmes de Santé des Femmes Victimes de Violence, World Health Organization, Kigali.
 19. NATIONAL INSTITUTE OF STATISTICS OF RWANDA (2007), 2005 Demographic and Health survey: Key findings, Kigali.
 20. NEWBURY, CATHERINE AND HANNAH BALDWIN (2000), Aftermath: Women in Post genocide, Rwanda, USAID Working Paper.
 21. NOWROJEE, BINAIFER (1996), Shattered Lives: Sexual Violence During the Rwandan Genocide and its Aftermath, Human Rights Watch.
 22. OMS (2002), Rapport Mondial sur la Violence et la Santé, Genève.
 23. SCHOTSMANS, MARTIEN (2000), Le droit à la réparation des victimes de violences sexuelles pendant le génocide: analyse de l'état actuel," ASF.
 24. SWAA-RWANDA (2001), Etude sur la Santé de la Reproduction et les Droits de la Femme Rwandaise, Kigali.
 25. UNDP (2007), Gender Mainstreaming Strategy and Plan of Action (2007-2012), Kigali.
 26. UNFPA (2002), Etude Sur Les Croyances, Les Attitudes et Les Pratiques Socio-Culturelles en Rapport Avec Le Genre Au Rwanda, Kigali.
 27. UNFPA (2002), Etudes Sur Les Croyances, Les Attitudes et Les Pratiques Socio Culturelles en Rapport Avec le Genre au Rwanda, Kigali.
 28. UNFPA (2006), Sexual Violence Against Women and Girls in War and Its Aftermath: Realities, Responses and Required Resources, A Briefing Paper Prepared for the Symposium on Sexual Violence in Conflict and Beyond, Brussels.
 29. USAID & UNICEF (2006), Strategy for Prevention of and Response to Gender-Based Violence in Eastern, Southern and Central Africa.
- Websites
30. <http://www.un.org>
 31. <http://www.svri.org>
 32. <http://www.haguruka.org.rw>
 33. <http://www.resilience.netfirms.com>, Josse Evelyne (2006), Les violences sexuelles: Définitions d'un concept multiforme
 34. <http://www.resilience.netfirms.com>, Josse Evelyne (2007), Les violences sexospécifiques à l'égard des enfants
 35. <http://www.who.int>
 36. <http://www.police.gov.rw>
 37. <http://www.rwandaparliament.gov.rw>
 38. <http://www.who.int/reproductive-health/fgm/>

Annex A Questionnaire ménage

CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

N0	Questions en Kinyarwanda	Modalités en Kinyarwanda	Questions en français	Modalités en français
Q01	Ubu, ufite imyaka ingaha y'amavuko?		Quel age avez-vous ?	
Q02	Wigeze ugera mu ishuli	1. Yego 2. Oya	A fréquenté l'école?	1. Oui 2. Non
Q03	Ni ikihe cyiciro cy'amashuri warangije?	0. Ntacyo 1. Abanza 2. Ayingoboka 3. Ayisumbuye 4. Kaminuza	Quel est le niveau d'instruction terminé avec succès?	0. Sans 1. Primaire 2. Formation professionnelle 3. Enseignement général 4. Supérieur
Q04	Uzi gusoma no kwandika?	1. Gusoma no kwandika 2. Gusoma gusa 3. Nta nakimwe azi	Sait lire et écrire?	1. Lire et Ecrire 2. Lire seulement 3. Aucun
Q05	Muri iki gihe uri ingaragu, urubatse, warahukanye, watandukanye n' uwo mwashakanye cg uri umupfakazi	1. Ingaragu 2. Arubatse 3. Baratandukanye 4. Yarahukanye 5. Umupfakazi	Quelle est actuellement votre situation matrimoniale, au sens légal ?	1. Célibataire 2. Mariée 3. Divorcée 4. Séparée 5. Veuve
Q06	Muri iki gihe ukora iki (umwuga ukubeshejeho)?		Quelle est ta profession?	
Q07	Ufite umugabo mwashakanye cg uwo mubana nk' aho mwashakanye n' ubwo ubu mwaba mutabana? Ni ukuvuga uwo mukundana cyane cg uwo mugirana imibonano mpuza bitsina kenshi.	1. Yego, umugabo mwashakanye ; 2. Yego, inshuti mwibanira ; 3. Yego, uwo mukorana imibonano mpuza bitsina ; 4. Oya, ariko wigeze kubana n' umugabo; 5. Oya, ntiwigeze ubana n' umugabo	Actuellement, avez-vous une relation de couple, que vous habitiez ensemble ou non ? (c'est-à-dire une relation affective ou sexuelle suivie)	1. Oui, avec votre mari ; 2. Oui, avec un ami, un compagnon ; 3. Oui, avec plusieurs partenaires ; 4. Non, mais vous avez déjà vécu en couple ; 5. Non, vous n'avez jamais eu de relation de couple
Q08	Hashize igihe kingana iki uretse kubana n' umugabo?	1. Iminsi 2. Amezi 3. Imyaka	Depuis combien de temps cette dernière relation a-t-elle cessé ?	1. Jours 2. Mois 3. Année(s)
Q09	Umugabo muheruka kubana mwamaranye igihe kingana iki?	1. Iminsi 2. Amezi 3. Imyaka	Combien de temps avait-elle duré ?	1. Jours 2. Mois 3. Année(s)
Q10	Umugabo mubana / mukorana imibonano mpuzabitsina muri iki gihe mumaranye igihe kingana iki	1. Iminsi 2. Amezi 3. Imyaka	Depuis combien de temps votre relation de couple actuelle dure-t-elle ?	1. Jours 2. Mois 3. Année(s)
Q11	Mubana /mwabanaga mu inzu imwe?	1. Yego 2. Oya	Habitez-vous (habitez-vous) un même logement ?	1. Oui 2. Non
Q12	Ni ikihe cyiciro cy' amashuri (uwo mubana, uwo mwabanaga, uwo mukorana imibonano mpuzabitsina) yarangije?	1. Ntacyo 2. Abanza 3. Ayingoboka 4. Ayisumbuye 5. Kaminuza 6. Ntabizi	Quel est le niveau d'instruction terminé avec succès par votre (ex)- conjoint ?	1. Sans 2. Primaire 3. Formation professionnelle, 4. Enseignement général, 5. Supérieur 6. Ne sait pas

Q13	Niba hari ubwumvikane bucyeye mwigize mugirana n' umugabo wawe muri aya mezi 12 ashize hari uwigeze akubita undi, amutera ikintu cy' amena ibikoresha byo munzu ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oya 2. Ni umugore wabikoze gusa 3. Ni umugabo wabikoze gusa 4. Babikoze bombi 	Au cours des 12 derniers mois, lors de disputes, est-ce que vous-même ou votre conjoint en êtes venu(s) aux mains, avez lancé ou cassé des objets ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non 2. Seulement vous 3. Seulement votre conjoint 4. Tous les deux
Q14	Muri aya mezi 12 ashize wigeze uhura n' ibibazo ubitewe n' abantu bo mumuryango wawe kubera ubusinzi?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Umugabo wawe; 2. Umwe mu bana bawe; 3. Umwe mubabyeyi bawe; 4. Abandi Bantu; 5. Umugabo wawe hamwe n' abana banyu; 6. Umugabo wawe hamwe n' abandi Bantu(harimo n' ababyeyi); 7. Abana bawe hamwe n' abandi Bantu; 8. Umugabo, abana hamwe n' abandi Bantu; 9. Ntakibazo nagize 	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été confrontée des problèmes d'alcoolisme de la part d'un de vos proches ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. De votre conjoint 2. D'un de vos enfants 3. D'un de vos proches parents 4. D'autres personnes 5. De votre conjoint et de vos enfants 6. De votre conjoint et d'autres personnes (y compris proches parents) 7. De vos enfants et d'autres personnes 8. De votre conjoint, de vos enfants et d'autres personnes 9. Aucun problème
Q15	Muri aya mezi 12 ashize wigeze uhura n' ibibazo ubitewe n' abantu bo mu muryango wawe kubera ko banyoye ibiyobyabwenge ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Umugabo wawe; 2. Umwe mu bana bawe; 3. Umwe mubabyeyi bawe; 4. Abandi Bantu 5. Umugabo wawe hamwe n' abana banyu; 6. Umugabo wawe hamwe n' abandi Bantu(harimo n' ababyeyi); 7. Abana bawe hamwe n' abandi Bantu; 8. Umugabo, abana hamwe n' abandi Bantu; 9. Ntakibazo nagize 	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été confrontée à des problèmes de consommation de drogue de la part d'un de vos proches ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. De votre conjoint 2. D'un de vos enfants 3. D'un de vos proches parents 4. D'autres personnes 5. De votre conjoint et de vos enfants 6. De votre conjoint et d'autres personnes (y compris proches parents) 7. De vos enfants et d'autres personnes 8. De votre conjoint, de vos enfants et d'autres personnes 9. Aucun problème
Q16	Muri uku kwezi gushize wigeze ugenda wenyine ku mugoroba ugiye aho inshuti zawe ziri cy' abo mu muryango	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Au cours du dernier mois, êtes-vous sortie seule le soir pour rejoindre des amis ou des membres de la famille ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non

Q17	Muri uku kwezi gushize wigeze ugenda wenyine ku mugoroba ugiye kureba filimi cg ikindi gitaramo?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Au cours du dernier mois êtes-vous sortie seule le soir pour aller seule au cinéma ou à un autre spectacle ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
Q18	Muri uku kwezi gushize wigeze ugenda wenyine ku mugoroba ugiye mu kabari cg muri restaurant	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Au cours du dernier mois êtes-vous sortie seule le soir pour aller seule dans un bar, un restaurant ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
Q19	Muri uku kwezi gushize wigeze ugenda wenyine ku mugoroba ugiye mu nama y' ishyirahamwe, y'idini, ya politiki cg iy' imikino	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Au cours du dernier mois êtes-vous sortie seule le soir pour aller à une réunion d'association, syndicale, politique, sportive ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
Q20	Muri uku kwezi gushize wigeze ugenda wenyine ku mugoroba ntayindi mpamvu ikujyanye uretse gutembera?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Au cours du dernier mois êtes-vous sortie seule le soir sans raison particulière (promenade) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
Q21	Muri rusange ujya ugira impungenge zo kugenda wenyine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oya 2. Yego ku manywa 3. Yego, nijoro 4. Yego, kumanywa na nijoro 	Est-ce que par crainte vous évitez en général de sortir seule ?	<ol style="list-style-type: none"> 0. Non 1. Oui, le jour 2. Oui, la nuit 3. Oui, le jour et la nuit
Q22	Muri rusange kubera impungenge ugira ujya wirinda kunyura mu duhanda, utuyira cg uduce tumwe na tumwe ?	<ol style="list-style-type: none"> 0. Oya 1. Yego kumanywa 2. Yego, nijoro 3. Yego, Kumanywa na nijoro 	Est-ce que par crainte vous évitez en général de passer par certaines rues, certains quartiers ?	<ol style="list-style-type: none"> 0. Non 1. Oui, le jour 2. Oui, la nuit 3. Oui, le jour et la nuit
Q23	Muri rusange kubera impungenge ugira ujya wirinda kugenda mu modoka z' abagenzi ?	<ol style="list-style-type: none"> 0. Oya 1. Yego kumanywa 2. Yego, nijoro 3. Yego, kumanywa na nijoro 	Est-ce que par crainte vous évitez en général de prendre les transports en commun ?	<ol style="list-style-type: none"> 0. Non 1. Oui, le jour 2. Oui, la nuit 3. Oui, le jour et la nuit
Q24	Muri rusange kubera impungenge ugira ujya wirinda kujya ahantu hadakunze kugendwa n' abantu benshi (uduhanda, ahahagarikwa amamodoka,)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oya 2. Yego kumanywa 3. Yego, nijoro 4. Yego, Kumanywa na nijoro 	Est-ce que par crainte vous évitez en général d'aller dans un endroit peu fréquenté (rue, parking) ?	<ol style="list-style-type: none"> 0. Non 1. Oui, le jour 2. Oui, la nuit 3. Oui, le jour et la nuit

Q25	Iyo ufite ikibazo kirebana n'ubuzima bwawe bwite hari ubwo ukigeza ku:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Umugabo wawe, uwo mukorana imibonano mpuza bitsina; 2. umuryango wawe; 3. Inshuti cyangwa Uwo mu idini; 4. Uhugukiwe n' iby' ubuzima cg imibanire y' abantu; 5. Abandi Bantu (harimo n' uwahoze ari umugabo wawe) 6. Ntanutwe 	Lorsque vous avez un problème personnel ou concernant votre vie de famille, vous arrive-t-il de vous confier à :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Votre conjoint, ami 2. Des membres de votre famille 3. Des amis ou un religieux 4. Un professionnel médical ou social 5. D'autres personnes (ex-conjoint compris) 6. Personne
Q26	Muri aya mezi 12 ashize byigeze bikubaho ko usakuza cyane cg utukana kubera uburakari	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta narimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 	Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé de crier très fort ou de dire des insultes lorsque vous étiez en colère ?	<ol style="list-style-type: none"> 0. Jamais 1. Rarement 2. Quelquefois 3. Souvent
Q27	Muri aya mezi 12 ashize byigeze bikubaho ko ukubita urushyi cg akanyafu umwana (wo murugo)?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta narimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 	Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé de gifler, donner une fessée ou une tape à un enfant ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jamais 2. Rarement 3. Quelquefois 4. Souvent
Q28	Muri aya mezi 12 ashize byigeze bikubaho ko ukubita urushyi cg ikindi kintu umuntu mukuru?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta narimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 	Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé de gifler ou frapper une personne adulte?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jamais 2. Rarement 3. Quelquefois 4. Souvent
Q29	Hari idini/itorero waba waratojwe mu mirererwe yawe? Ni irihe niba rihari?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ntaryo 2. Gatolika 3. Isilamu 4. Protesitanti 5. Adivantisite 6. Irindi (rivuge) 	1. Avez-vous été élevée dans une religion, et si oui, laquelle ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aucune 2. Catholique 3. Musulmane 4. Protestante 5. Adventiste 6. Autre religion (à préciser)
Q30	Mu buzima bwawe wumva idini/ itorero ari:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ngombwa cyane 2. Ni ngombwa 3. Si ngombwa cyane 4. Si ngombwa na mba 5. Ntabizi 	Est-ce que la religion est dans votre vie :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Très importante 2. Importante 3. Pas très importante 4. Pas importante du tout 5. Ne sait pas

Q31	Tugiye kuganira ku bihe wabayemo mu bwana bwawe n'ubwangavu. Wigeze wimwa ibintu ukeneye kandi bihari ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Avez-vous souffert de privations matérielles ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
Q32	Mu bwana bwawe n'ubwangavu wigeze urerwa n' abandi bantu batari ababyeyi bawe?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Au cours de votre enfance et adolescence. Avez-vous été adoptée (légalement ou pas) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
Q33	Mu bwana bwawe n'ubwangavu wigeze ugirana ibibazo bikomeye n' ababyeyi bawe cg umwe muri bo?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Au cours de votre enfance et adolescence. Avez-vous eu un conflit très grave avec vos ou l'un de vos parents ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
Q34	Mu bwana bwawe n'ubwangavu wigeze ubona ubwumvikane bucye cg amahane hagati y' ababyeyi bawe?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Au cours de votre enfance et adolescence. Avez-vous constaté entre vos parents de graves tensions ou un climat de violence ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
Q35	Mubuzima bwawe wigeze wumva:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Abagabo ari abantu beza gusa; 2. Abagabo n' abagore ari beza bose ariko cyane abagabo; 3. Abagabo n' abagore bose ari beza kimwe; 4. Abagabo n' abagore ari beza bose ariko cyane abagore; 5. Abagore aribo bantu beza cyane; 6. Abagabo ari babi ; 7. Abagore ari babi 	Au cours de votre vie, avez-vous été attirée ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Uniquement par des hommes 2. Surtout par des hommes mais aussi par des femmes 3. Autant par des hommes que des femmes 4. Surtout par des femmes mais aussi par des hommes 5. Uniquement par des femmes 6. Jamais par des hommes 7. Jamais par des femmes
Q36	Wigeze ukora imibonano mpuza bitsina?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Avez-vous déjà eu des rapports sexuels ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
Q37	Wakoze imibonano mpuzabitsina bwambere nibura ufite imyaka ingaha?		A quel âge avez-vous fait les rapports sexuels pour la première fois ?	
Q38	Uwo mwakoranye imibonano mpuzabitsina bwa mbere yanganaga ate?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Muto kuri wowe 2. Mwaranganaga 3. Yarakurutaga 4. Yarakurutaga kure birenze imyaka 10 	Quel âge avait votre partenaire lors de ce premier rapport ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plus jeune que vous 2. Environ votre âge 3. Plus vieux que vous 4. Beaucoup plus vieux que vous (au delà de 10 ans de différence)

Q39	Iyo mibonano mpuza bitsina yambere:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Wifuzaga kuyikora icyo gihe 2. Ntiwifuzaga kuyikora ariko warabyemeye 3. Wahatiwe kuyikora utabishaka nabusa 	Ce premier rapport était :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelque chose que vous souhaitiez à ce moment-là 2. Quelque chose que vous ne souhaitiez pas mais que vous avez accepté 3. Quelque chose que vous avez été forcée de faire contre votre volonté
Q40	Uwo mwakoranye imibonano mpuza bitsina bwa mbere yari:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Umugabo wawe cg uwo mwifuzaga kurushinga; 2. Undi muntu wakundaga; 3. Umuntu waruzi ariko utakundaga; 4. Umuntu mwari muhuriye aho; 5. Umuntu waguhonze ngo mukorane imibonano mpuza bitsina; 6. Undi muntu (musobanure). 	Ce premier partenaire était :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Votre conjoint ou futur conjoint 2. Quelqu'un dont vous étiez amoureuse (autre que le conjoint) 3. Quelqu'un que vous connaissiez, mais dont vous n'étiez pas amoureuse 4. Quelqu'un que vous veniez de rencontrer 5. Quelqu'un qui vous a payée pour avoir des relations sexuelles 6. Quelqu'un d'autre, précisez

MODULE 1 : ESPACE PUBLIC

N0	Questions en Kinyarwanda	Modalités en Kinyarwanda	Questions en français	Modalités en français
P1	Muri ayo mezi 12 ashize waba warigeze utukirwa mu muhanda, mu nzira, mu modoka y' abagenzi cg ahandi hantu hahurirwa n'abantu benshi ? Niba ari Yego, byabaye kangaha?	<ul style="list-style-type: none"> 0. Nta narimwe 1. Rimwe 2. 2 cg 3 3. Hagati ya 4 na 10 4. Birenze 10 	Au cours des douze derniers mois, avez-vous été insultée dans la rue, les transports ou les lieux publics ? Si oui, combien de fois ?	<ul style="list-style-type: none"> 0. Jamais 1. 1 fois 2. 2 ou 3 fois 3. Entre 4 et 10 fois 4. Plus de 10 fois
P2	Muri ayo mezi 12 ashize, hari umuntu wigeze ubona akugendaho cyane haba ku maguru, mu modoka cg kuri moto ?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Quelqu'un vous a-t-il suivie avec insistance, à pied, en voiture ou en moto ?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
P3	Ubona ugendwaho n' umuntu (abantu) umwe (bamwe)?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Etait-ce toujours la ou les mêmes personnes ?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
P4	Yari umuntu (uheruka) uzi?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Etait-ce une personne (la dernière personne) totalement inconnue de vous ?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
P5	Muri ayo mezi 12 ashize waba, byigeze bibaho ko umuntu agaragaza igitsina cye imbere yawe cg akambura imyenda umureba agamije kuguhohotera	<ul style="list-style-type: none"> 0. Nta narimwe 1. Rimwe 2. 2 cg 3 3. Hagati ya 4 na 10 4. Birenze 10 	Est-il arrivé que quelqu'un exhibe devant vous ses organes sexuels ou se déshabille? Si oui, combien de fois ?	<ul style="list-style-type: none"> 0. Jamais 1. 1 fois 2. 2 ou 3 fois 3. 4 et 10 fois 4. Plus de 10 fois
P6	Yari umuntu (uheruka) uzi?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Etait-ce une personne (la dernière personne) totalement inconnue de vous ?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
P7	Muri aya mezi 12 ashize bigeze bagushikuzwa isakoshi, ikindi kintu utwaye mu ntoki, ibirimbisho (agakufi, amaherena, isaha,...) uri mu muhanda, mu modoka/moto cg ahandi hantu bahurira ? Niba ari Yego byabaye kangaha?	<ul style="list-style-type: none"> 0. Nta narimwe 1. Rimwe 2. 2 cg 3 3. Hagati ya 4 na 10 4. Birenze 10 	Au cours des douze derniers mois, vous a-t-on pris de force ou arraché votre sac, votre portefeuille, des bijoux etc., dans la rue, les transports ou un autre endroit public ? Si oui, combien de fois ?	<ul style="list-style-type: none"> 0. Jamais 1. 1 fois 2. 2 ou 3 fois 3. Entre 4 et 10 fois 4. Plus de 10 fois
P8	Muri aya mezi 12 ashize hari umuntu mwahuriye mu muhanda, mu modoka z'abagenzi cg ahandi hantu harusange wagukoze ku mabere, ku kibuno, akaguhobera cyane cg akagusoma kandi wowe utabishaka?	<ul style="list-style-type: none"> 0. Nta narimwe 1. Rimwe 2. 2 cg 3 3. Hagati ya 4 na 10 4. Birenze 10 	Au cours des douze derniers mois, quelqu'un a-t-il, contre votre gré, touché vos seins, vos fesses, vous a "pelotée", vous a coincée pour vous embrasser, dans la rue, les transports ou un autre endroit public ? Si oui, combien de fois?	<ul style="list-style-type: none"> 0. Jamais 1. 1 fois 2. 2 ou 3 fois 3. Entre 4 et 10 fois 4. Plus de 10 fois

P9	Ubona ugendwaho n' umuntu umwe/abantu bamwe ? ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Etait-ce toujours la ou les mêmes personnes ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
P10	Yari umuntu/abantu (uheruka) uzi?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Etait-ce une personne (la dernière personne) totalement inconnue de vous ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
P11	Muri aya mezi 12 ashize, hari umuntu waba yaragukurakoye ku gitsina ku gahato cg akaguhatira gukorakora icye, akagerageza kugukoresha imibonano mpuzabitsina kandi wowe utabishaka?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Est-ce que quelqu'un vous a forcée à subir ou à faire des attouchements sexuels, a essayé ou est parvenu à avoir avec vous un rapport sexuel contre votre gré ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
P12	Niba ari Yego ibyo byabaye inshuro zingahe ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rimwe 2. 2 cg 3 3. Hagati ya 4 na 10 4. Birenze 10 	Si oui, combien de fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. 1 fois 2. 2 ou 3 fois 3. Entre 4 et 10 fois 4. Plus de 10 fois
P13	Ku bwawe ubona yari agamije iki?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gukora ku igitsina 2. Kugerageza gukora imibonano mpuzabitsina 3. Imibonano mpuzabitsina ku ngufu 	Etait-ce:?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des attouchements 2. Une tentative de rapport forcé 3. Un rapport sexuel forcé
P14	Ibyo bikorwa byose byabereye igihe kimwe?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Ces agressions ont-elles eu lieu en même temps?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
P15	Niba ari yego, ibyo wabikorewe kenshi?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rimwe 2. 2cg 3 3. Hagati ya 4 na 10 4. Birenze 10 	Quelqu'un vous a forcée à des attouchements sexuels, cela est-il arrivé plusieurs fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. 1 fois 2. 2 ou 3 fois 3. Entre 4 et 10 fois 4. Plus de 10 fois
P16	Ibyo bikorwa ubona warabikorewe n' umuntu umwe/abantu bamwe	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Etait-ce toujours la ou les mêmes personnes ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
P17	Yari umuntu/abantu utazi na buhoro	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Etait-ce une personne (ou des personnes) totalement inconnue de vous ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
P18	Yabigenje ate aguhatira ibyo bikorwa ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gukangisha cg gukoresha imbaraga 2. Gukangisha cg gukoresha imbunda 3. Gucecekesha, kwigamba, gutera ubwoba abari aho 	De quelle manière vous a-t-on forcée à ces actes ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Menace d'user ou usage de la force physique 2. Menace d'utiliser ou utilisation d'une arme, comme couteau/ revolver 3. Intimidation, chantage , menaces envers d'autres

P19	Muri aya mezi 12 ashize, umuntu yagerageje kugukoresha imibonano mpuzabitsina kungufu ntiyabigeraho. Ibyo byabayeye kenshi ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta narimwe 2. Rimwe 3. 2cg 3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Au cours des 12 derniers mois, une personne a essayé, sans y parvenir, de vous forcer à avoir un rapport sexuel, cela est-il arrivé plusieurs fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 0. Jamais 1. 1 fois 2. 2 ou 3 fois 3. Entre 4 et 10 fois 4. Plus de 10 fois
P20	Ubona ugendwaho n' umuntu umwe/abantu bamwe ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Etait-ce toujours la ou les mêmes personnes ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
P21	Yari umuntu/(uheruka) utazi na buhoro ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Etait-ce une personne (ou des personnes) totalement inconnue de vous ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non
P22	Mu bikorwa bibi tugiyeye kuvuga, mbwira ibyababarakubayeho muri aya mezi 12 ashize ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Watutswe, 2. Wagenzweho, 3. Wibwe, 4. Weretswe igitsina, 5. Wakangishijwe cg ukoreshwaho intwari 6. Wahohotewe cg usomwa ku ngufu, 7. Gukorakora igitsina, 8. Kugerageza kugufata kungufu, 9. Gukoreshwa imibonano mpuzabitsina ku ngufu 10. Ntanakimwe 	Parmi les faits dont nous venons de parler, concernant les douze derniers mois, vous avez déclaré avoir subi:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Insultes 2. Avoir été suivi 3. Agression pour vol 4. Exhibitionnisme 5. Menaces ou attaques avec arme 6. Avoir été embrassée ou pelotée de force 7. Attouchements sexuels 8. Tentative de rapport sexuel forcé 9. Rapport sexuel forcé 10. Aucun
P23	Kubwawe muri ibyo bikorwa bibi icyo ubona gikabije ni ikihe? (Andika igisubizo kimwe gusa)		Parmi ces faits quel est, pour vous, le plus grave ?	(Une seule réponse possible) /____/

MODULE 2 : VIE EN COUPLE

N0	Questions en Kinyarwanda	Modalités en Kinyarwanda	Questions en français	Modalités en français
C1	Ese muri aya mezi 12 ashize, umugabo wawe/ uwo mubana yigeze : Akubuza gusura inshuti zawe cg kuganira n' abantu bo mu muryango wawe ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/ conjoint vous a empêchée de rencontrer ou de parler avec des amis ou membres de votre famille ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jamais 2. Rarement 3. Quelquefois 4. Souvent 5. Systématiquement

C2	Ese muri aya mezi 12 ashize , umugabo wawe/ uwo mubana yigeze akubuza kuganira n'abandi bagabo (arafuha)?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/ conjoint vous a empêchée de parler à d'autres hommes, (il est jaloux) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. rarement 3. quelquefois 4. souvent 5. systématiquement
C3	Ese muri aya mezi 12 ashize , umugabo wawe/ uwo mubana yigeze agaya cg atesha agaciro ibyo wakoze?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/ conjoint a critiqué, dévalorisé ce que vous faisiez ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. rarement 3. quelquefois 4. souvent 5. systématiquement
C4	Ese muri aya mezi 12 ashize, umugabo wawe/uwo mubana yigeze akubwira amagambo akubabaza yerekeye ku miterere yawe (uri munini, mubi...)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/ conjoint a fait des remarques désagréables sur votre apparence physique (trop grosse, moche...)?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. rarement 3. quelquefois 4. souvent 5. systématiquement
C5	Ese muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe/uwo mubana yigeze agutegeka uko wambara usohoka cg uko witwara mu bandi?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/ conjoint vous a imposé des façons de vous habiller, de vous coiffer, ou de vous comporter en public ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. rarement 3. quelquefois 4. souvent 5. systématiquement
C6	Ese muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe/ uwo mubana yanze kwita cg yasuzuguye ibitekerezo byawe ashaka kugusobanurira uko wagombaga gutekereza (mw'ibanga)?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/ conjoint n'a pas tenu compte ou a méprisé vos opinions, a prétendu vous expliquer ce que vous deviez penser (dans l'intimité) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. rarement 3. quelquefois 4. souvent 5. systématiquement
C7	Ese muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe/ uwo mubana yanze kwita cg yasuzuguye ibitekerezo byawe ashaka ku gusobanurira uko wagombaga gutekereza (imbere y' abana) ? Ntibimureba adafite abana	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 6. Ntibimureba (adafite abana) 	N'a pas tenu compte ou a méprisé vos opinions, a prétendu vous expliquer ce que vous deviez penser (devant les enfants) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. rarement 3. quelquefois 4. souvent 5. systématiquement 6. pas d'enfants
C8	Ese muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe/ uwo mubana yanze kwita cg yasuzuguye ibitekerezo byawe ashaka ku gusobanurira uko wagombaga gutekereza (imbere y'abandi bantu) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 	N'a pas tenu compte ou a méprisé vos opinions, a prétendu vous expliquer ce que vous deviez penser (devant d'autres personnes) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. rarement 3. quelquefois 4. souvent 5. systématiquement
C9	Muri aya mezi 12 ashize, umugabo wawe/umugabo mubana yigeze agusaba ku mubwira aho wari uri n' uwo mwari muri kumwe ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/ conjoint a exigé de savoir avec qui et où vous étiez ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. rarement 3. quelquefois 4. souvent 5. systématiquement

C10	Ese muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe/ uwo mubana yahagaritse ibyo kukuvugisha, yanze ko mucoca ikibazo ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/ conjoint a cessé de vous parler, refusé totalement de discuter?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. rarement 3. quelquefois 4. souvent 5. systématiquement
C11	Ese muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe/uwo mubana yigeze akubaza gufata ku mafaranga y' urugo kandi ugomba kugura ibikenerwa mu rugo bya buri muni?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/ conjoint vous a empêchée d'avoir accès à l'argent du ménage pour les besoins courants de la vie quotidienne ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. rarement 3. quelquefois 4. souvent 5. systématiquement

C12	Ese muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe / umugabo mubana yigeze akubwira ko ashobora kumerera nabi abana banyu cg akagutandukanya nabo	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 6. Ntibimureba (adafite abana) 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/ conjoint vous a menacée de s'en prendre à vos enfants ou de vous séparer d'eux ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. rarement 3. quelquefois 4. souvent 5. systématiquement 6. Pas d'enfants
C13	Ese, muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe / umugabo mubana yigeze akubita abana cg agutandukanya nabo	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Si kenshi 3. Rimwe na rimwe 4. Kenshi 5. Buri gihe 6. Ntibimureba (adafite abana) 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/conjoint s'en est pris physiquement à vos enfants ou vous a séparé d'eux ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. rarement 3. quelquefois 4. souvent 5. systématiquement 6. Pas d'enfants
C14	Ese, muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe / umugabo mubana yigeze agutuka? Niba ari yego yabikoze kangaha ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/ conjoint vous a insultée ou injuriée ? Si oui, combien de fois	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
C15	Ese, muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe / umugabo mubana yigeze agutera ikintu , aguhutaza cg agukamura amaboko? Niba ari yego yabikoze kangaha ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/conjoint a lancé un objet contre vous, vous a bousculée ou empoignée brutalement ? Si oui, combien de fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
C16	Ese muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe/ umugabo mubana yigeze agukubita urushyi, ikindi kintu cg akakubabaza ku mubiri ku bundi buryo? Niba ari Yego, byabaye kangaha?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/ conjoint vous a giflée, frappée ou a exercé d'autres brutalités physiques contre vous ? Si oui, combien de fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois

C17	Ese, muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe / umugabo mubana yigeze akubuzza kwinjira mu nzu, agufungirana, agusohora mu nzu cg mu modoka, igare, yigeze aguta ku muhanda, agusiga n'amaguru? Niba ari Yego, yabikoze kangaha?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/conjoint vous a empêchée de rentrer chez vous, vous a enfermée ou mise à la porte, ou, en voiture, vous a laissée sur le bord de la route ? Si oui, combien de fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
C18	Ese, muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe / umugabo mubana yigeze agukangisha ko ashobora kwiyahura? Niba ari yego, yabivuze kangaha?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/conjoint vous a menacée de se suicider ? Si oui, combien de fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
C19	Muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe /umugabo mubana yigeze akubwira ko ashobora kukwica? Niba ari yego ,yabivuze kangaha?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/conjoint a proféré des menaces de mort à votre rencontre ? Si oui, combien de fois?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
C20	Ese, muri aya mezi 12 ashize umugabo wawe / umugabo mubana yigeze agutera ubwoba akoresheje intwari (icyuma, igikoresho, imbunda)? Niba ari yego, yabivuze kangaha?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/conjoint vous a menacée à l'aide d'une arme (couteau, outil, revolver...) ? Si oui, combien de fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
C21	Ese muri aya mezi 12 ashize, umugabo wawe/umugabo mubana yagerageje ku kuniga cg kukwica? Niba ari yego, byabayeye kangaha?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/conjoint a tenté de vous étrangler ou de vous tuer ? Si oui, combien de fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
C22	Ese muri aya mezi 12 ashize, umugabo wawe/umugabo mubana yigeze agukoresha imibonano mpuzabitsina ku ngufu ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/conjoint a utilisé la force pour avoir des rapports sexuels avec vous ? Si oui, combien de fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
C23	Ese muri aya mezi 12 ashize, umugabo wawe/umugabo mubana yaguhatiye imigirire (uburyo) mpuzabitsina utigeze wemera?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Vous a imposé des gestes sexuels que vous refusiez ? Si oui, combien de fois	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois

C24	Mu bikorwa bibi tugiyeye kuvugaga, mbwira ibyaba byarakubayeho muri aya mezi 12 ashize ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Wabujijwe gusabana n' abandi; 2. Ibyo wakoze byateshejwe agaciro; 3. Imisokoreze n' imyambarire yawe bitashimwe; 4. Waneguwe uko uteye; 5. Wategetswe uko ugomba kwitwara; 6. Ibitekerezo byawe byaragawe; 7. Wakojejwe isoni imberey' abandi; 8. Wangiwe kuvugaga; 9. Wabujijwe gukora ku mafaranga; 10. Abana batewe ubwoba; 11. Abana barakubiswe cyangwa watandukanijwe nabo; 12. Waratutswe; 13. Watewe ikintu cyangwa wakamuwe amaboko; 14. Warakubiswe; 15. Warakingiranwe, warasohowe cyangwa watawe ku muhanda; 16. Umugabo wawe yagukangishije kwiyahura; 17. Wakangishijwe kwicwa; 18. Wakangishijwe intwari; 19. Yagerageje ku kwica; 20. Yagukoresheje imibonano mpuzabitsina ku ngufu; 21. Wakoreshejwe indi migirire mpuzabitsina 22. Ntanakimwe 	Parmi les faits dont nous venons de parler survenus au cours des 12 derniers mois, vous avez déclaré avoir subi....	<ol style="list-style-type: none"> 1. empêcher les relations sociales 2. dévaloriser ce qu'on fait 3. critiquer coiffure, habillement 4. critiquer l'apparence physique 5. imposer des comportements 6. critiquer les opinions 7. dénigrer devant autrui 8. te refuser de parler 9. empêcher l'accès à l'argent 10. menace sur enfant 11. violence sur enfant ou séparation forcée 12. insultes, injures 13. lancement d'objet, empoignade 14. coups 15. enfermement, mise à la porte, abandon sur la route 16. menace de se suicider 17. menace de mort 18. menace avec arme 19. tentative de meurtre 20. rapport sexuel forcé 21. autre sexualité contrainte 22. aucun
C25	Kubwawe muri ibyo bikorwa bibi icyo ubona gikabije ni ikihe? (Andika igisubizo kimwe gusa)		Carmi ces faits quel est, Cour vous, le Clus grave ?	(Une seule réponse possible) /____/

MODULE 3 : FAMILLE ET PROCHES

N0	Questions en Kinyarwanda	Modalités en Kinyarwanda	Questions en français	Modalités en français
F1	Muri aya mezi 12 ashize, hari umuntu wa hafi mu muryango waba waragututse? Niba ari yego, yabikoze kangaha?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce qu'un de vos proches vous a insultée ou injuriée? Si oui, combien de fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
F2	Niba F1=2,3,4 Buri gihe ni umuntu umwe/abantu bamwe?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Etait-ce toujours la (les) même(s) personne(s) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. oui 2. non
F3	Ni nde/bande?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Uwo mukorana imibonano mpuzabitsina mudasanganwe, 2. Papa wawe, 3. Umuhungu wawe , 4. Sobukwe, umugabo wa Nyoko utari so, 5. Umukwe wawe, 6. Musaza wawe, 7. Muramu wawe, 8. Undi mugabo mufitanye isano 9. Undi mugabo wa hafi, 10. Abandi bagabo ba hafi. 11. Nyokobukwe, Nyoko, Muramukazi wawe, n'abandi bantu ba hafi. 12. Shobuja / Nyokobuja. 	Qui étaient cette ou ces personnes?	<ol style="list-style-type: none"> 1. un ou une partenaire occasionnel (le) 2. votre père 3. vosre fils 4. votre beau-père, 5. votre gendre 6. votre frère 7. votre beau-frère 8. un autre homme de votre parenté 9. un homme parmi les proches 10. Autres hommes parmi les proches 11. Votre belle-mère, votre mère, votre belle-fille, et autres proches 12. vosre patron
F4	Muri aya mezi 12 ashize, hari umuntu wa hafi wigeze agukubita urushyi, ikindi kintu cg akaguhutaza ku bundi buryo? Niba ari yego yabikoze kangaha?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Est-ce qu'un de vos proches vous a giflée, frappée, ou a exercé d'autres brutalités physiques contre vous ? Si oui, combien de fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
F5	Niba F4=2,3,4 Buri gihe ni umuntu umwe/abantu bamwe?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Etait-ce toujours la (les) même(s) personne(s) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. oui 2. non
F6	Ni nde/bande? gutekereza (mw'ibanga)?	Voir F3	Qui étaient cette ou ces personnes ?	Voir F3
F7	Muri aya mezi 12 ashize, Ese hari umuntu wa hafi wigeze agukangisha kugirira nabi abana bawe cg kugutandukanya nabo? Niba ari yego yabikoze kangaha ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10 	Au cours des 12 derniers mois, est-ce qu'un de vos proches vous a menacée de s'en prendre à vos enfants ou de vous séparer d'eux ? Si Oui combien de fois ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois

F8	Niba F7=2,3,4 Buri gihe ni umuntu umwe/abantu bamwe	1. Yego 2. Oya	Si oui, combien de fois ?	1. oui 2. non
F9	Wasobanurira neza uwagukoreye/ abagukoreye ibyo?	Voir F3	Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre mari/conjoint a exigé de savoir avec qui et où vous étiez ?	Voir F3
F10	Muri aya mezi 12 ashize, hari umuntu wa hafi wigeze akubuza kugira aho ujya, agukingirana cg uwigeze agusohora mu nzu cg akaguta ku muhanda mwari mu modoka, moto, igare, cg ku maguru? Niba ari yego yabikoze kangaha ?	1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10	Au cours des 12 derniers mois, est-ce qu'un de vos proches vous a empêchée de sortir ou vous a enfermée (chez vous ou chez lui), vous a mise à la porte, ou lors d'un trajet en voiture vous a laissée sur le bord de la route ? Si oui, combien de fois ?	1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
F11	Niba F10=2,3,4 Buri gihe ni umuntu umwe/abantu bamwe?	1. Yego 2. Oya	Était-ce toujours la (les) même(s) personne(s) ?	1. oui 2. non
F12	Wasobanurira neza uwagukoreye/ abagukoreye ibyo?	Voir F3	Qui étaient cette ou ces personnes ?	Voir F3
F13	Muri aya mezi 12 ashize, hari umuntu wa hafi wigeze akubwira ko ashobora kukwica ? Niba ari yego yabikoze kangaha ?	1. Yego 2. Oya	Est-ce qu'un de vos proches a proféré des menaces de mort à votre rencontre ?	1. oui 2. non
F14	Niba F13=2,3,4 Buri gihe ni umuntu umwe/abantu bamwe	1. Yego 2. Oya	était-ce toujours la (les) même(s) personne(s) ?	1. oui 2. non
F15	Wasobanurira neza uwagukoreye/ abagukoreye ibyo?	Voir F3	Qui était cet (ces) agresseur(s)	Voir F3
F16	Muri aya mezi 12 ashize, hari umuntu wa hafi wigeze agutera ubwoba akoresheje intwara cg ikindi kintu kibi (imbunda, icyuma) cg akagerageza ku kuniga cg kukwica? Niba ari yego yabikoze kangaha? Si F16 = 0 ⇒ F19	1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10	Au cours des 12 derniers mois, est-ce qu'un de vos proches vous a menacée à l'aide d'une arme, ou d'un objet dangereux (couteau, bâton, revolver...), a tenté de vous étrangler ou de vous tuer ? Si Oui combien de fois ?	1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
F17	Niba F16=2,3,4 Buri gihe ni umuntu umwe/abantu bamwe?	1. Yego 2. Oya	Était-ce toujours la (les) même(s) personne(s) ?	1. oui 2. non

F18	Wasobanurira neza uwagukoreye/ abagukoreye ibyo?	Voir F3	Qui était cet (ces) agresseur(s) ?	Voir F3
F19	Muri aya mezi 12 ashize, hari umuntu wa hafi wigeze, ku ngufu, agukorera ku gitsina utabishaka, agutegeka kwiyambura imyenda, ushaka cg ashobora kugukoresha imibonano mpuza bitsina ? Si F19 = 2 ⇒ F25	1. Yego 2. Oya	Au cours des 12 derniers mois, est-ce qu'un de vos proches vous a forcée à des attouchements sexuels ou vous a obligée à vous déshabiller ou a essayé ou est parvenu par la force à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ?	1. oui 2. non
F20	Niba ari yego, ibyabaye ni :	1. Gukora ku gitsina cg kwiyambura imyenda 2. Kugerageza imibonano ku ngufu 3. Gukorana imibonano mpuzabitsina ku ngufu	Si oui, était-ce ?	1. des attouchements ou des déshabillages 2. une tentative de rapport forcé 3. un rapport forcé
F21	Ibyo byabaye inshuro nyinshi? Niba ari Yego ni zingahe?	1. Nta na rimwe 2. Rimwe 3. 2cg3 4. Hagati ya 4 na 10 5. Birenze 10	Cela est-il arrivé plusieurs fois, et si oui, combien ?	1. jamais 2. 1 fois 3. 2 ou 3 fois 4. entre 4 et 10 fois 5. plus de 10 fois
F22	Niba F21=2,3,4 Buri gihe ni umuntu umwe/abantu bamwe?	1. Yego 2. Oya	Etait-ce toujours la (les) même(s) personne(s) ?	1. Oui 2. Non
F23	Wansobanurira neza uwagukoreye/ abagukoreye ibyo?	Voir F3	Qui était cet (ces) agresseur(s)	Voir F3
F24	Ni mu buhe buryo wakoreshewe ingufu?	1. Gukangisha ingufu/ gukoresha ingufu (n' intwari cg nta ntware) 2. Kwigambaho 3. Kugucecekesha, gutera ubwoba abandi 4. Ubundi buryo	De quelle manière vous a-t-on forcée ?	1. menace d'user ou usage de force physique (avec ou sans arme) 2. chantage affectif 3. intimidation, menaces envers d'autres 4. Autres manières

F25	Mu bikorwa bibi tumaze kuvuga, mbwira ibyaba byarakubayeho muri aya mezi 12 ashize ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gutukwa; 2. Gukubitwa cyangwa guhutazwa; 3. Gukangwa, gutandukanywa n'abana; 4. Kukubuzwa kujya aho ujya, kumukingirana, kumusohora munzu, kumuta ku muhanda; 5. Kumukangisha cyangwa gushaka kumwica; 6. Gutera ubwoba, gukoresha intwari cyangwa ikindi kintu kibi, kukuniga; 7. Gukora ku igitsina, kukwambura imyenda utabishaka ashaka kugukoresha imibonano mpuzabitsina. 8. Ntanakimwe 	Parmi les faits dont nous venons de parler survenus au cours des 12 derniers mois, vous avez déclaré avoir subi	<ol style="list-style-type: none"> 1. insultes, injures 2. brutalités physiques 3. menaces sur les enfants 4. enfermement, séquestration, mise à la porte, abandon sur la route 5. menace de mort 6. menace avec arme, tentative de meurtre 7. attouchements et rapport sexuel forcé 8. Aucune
F26	Kubwawe muri ibyo bikorwa bibi icyo ubona gikabije ni ikihe? (Andika igisubizo kimwe gusa)		Parmi ces faits, quel est pour vous le plus grave?.....	Une seule réponse possible /___/

REACTIONS ET RECOURS DES SURVIVANTES

N0	Questions en Kinyarwanda	Modalités en Kinyarwanda	Questions en français	Modalités en français
R1	Mu bikorwa bibi wavuze byakubayeho kuri P23, C24 cyangwa F26, toranyamo nanone igikabije kuruta ibindi? (andika igisubizo kimwe gusa) Si P22 =10 NA C24=22 NA F25=9 ⇒ FIN	<ol style="list-style-type: none"> 1. P23 2. C25 3. F26 4. Ntacyo 	Parmi les faits que vous avez déclaré avoir subi au P23, C24 ou F26 pouvez-vous encore choisir le plus grave d'entre eux?	<ol style="list-style-type: none"> 1. P23 2. C25 3. F26 4. Aucun
R2	Hashize igihe kingana iki icyo gikorwa kikubayeho?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Iminsi __ 2. Amezzi __ 3. Imyaka __ 	Depuis combien de temps ce fait s'est-il passé ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jours __ 2. Mois __ 3. Années __
R4	Ese ubu wavugaga ko bene ubwo bugizi bwa nabi- Ca akaziga ku mubare ujyanye n'igisubizo uhawe :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bwahagaze 2. Bwahagaze ariko bushobora kongera 3. Bugikomeza 4. SBZ (Simbizi) 	Considérez-vous que ces faits:	<ol style="list-style-type: none"> 1. se sont arrêtés 2. se sont arrêtés mais pourraient se reproduire 3. se poursuivent actuellement 4. NSP

R5	Ese wasobanura neza uwagukoreye iki gikorwa kibi wavuze hejuru ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Umuntu mutamenyeranye, 2. Umugabo wawe, 3. Uwo mukorana imibonano mpuzabitsina mudasanganwe, 4. Papa wawe, 5. Umuhungu wawe, 6. Sobukwe, umugabo wa Nyoko utari so, 7. Umukwe wawe, 8. Musaza wawe, 9. Muramu wawe, 10. Undi mugabo mufitanye isano (na Sobukwe), 11. Undi mugabo wa hafi, 12. Abandi bagabo ba hafi 	Pouvez-vous me préciser qui était ce ou ces agresseurs ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une personne étrangère 2. votre mari 3. Un ou une partenaire occasionnel (le), votre fils ou le fils de votre conjoint 4. votre père, 5. votre fils 6. votre beau-père, conjoint de votre mère 7. votre beau-fils 8. Votre frère 9. Votre beau-frère 10. Un autre homme de votre parenté (inclus votre beau-père) 11. Autre homme proche 12. Autres hommes proches
R6	Ubwo uwo muntu yagukoreraga ibyo wavuga ko yari yanyoye inzoga?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 3. SBZ 	Lorsque ce fait s'est produit, à votre avis, votre agresseur avait-il pris de l'alcool?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 3. NSP
R7	Ubwo uwo muntu yagukoreraga ibyo wavuga ko yari yafashe ibiyobyabwenge?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 3. SBZ 	Lorsque ce fait s'est produit, à votre avis, votre agresseur avait-il pris de la drogue?	<ol style="list-style-type: none"> 1. oui 2. Non 3. NSP

R8	Icyo gihe bikubaho bwanyuma, wowe wabigenje ute?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mwabivuzeho ugerageza kubimubuza / kubibabuza 2. Wararize 3. Wagerageje kwirwanaho, umurwanya/ ubarwanya 4. Warahunze, waramucitse/ warabacitse 5. Waratatse, waratabaje, 6. Watutse, wateye ubwoba uwa/ abaguhoteraga 7. Waramukubise/ warabakubise 	Face à ce fait (cette agression), comment avez-vous réagi immédiatement ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. vous avez discuté, essayé de dissuader votre agresseur 2. vous vous êtes effondrée en larmes 3. vous êtes défendue, débattue 4. vous avez fui, vous vous êtes échappée 5. vous avez crié, appelé au secours 6. vous l'avez insulté, menacé 7. vous l'avez frappé
R9	Wahisemo kutagira icyo ukora icyo gihe cg waragerageje birakunanira ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Kutagira icyo nkora 2. Naragerageje birananira 	Vous avez choisi de ne rien faire ou bien vous n'avez rien pu faire	<ol style="list-style-type: none"> 1. décidé de ne rien faire 2. rien pu faire
R10	Ubwo ibyo byakubagaho wari uri kumwe n' undi muntu?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Lorsque cela s'est passé étiez-vous accompagnée ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. non
R11	Hari umuntu waba warabwiye ibyakubayeho? Hashize nk' igihe kingana iki ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego, ako kanya bikiba mu masaha yakurikijeho. 2. Yego, nyuma y'iminsi cyangwa amezi 3. Oya 	Avez-vous parlé de ce fait à quelqu'un ? Si oui, après combien de temps ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui, tout de suite, dans les heures qui ont suivi 2. Oui, plus tard au bout de quelques jours ou quelques mois 3. non
R12	Ese kubera ibyakubayeho: Waba warahagaritse gukora mugihe kirenze umunsi umwe ? (Ntibireba udashobora gukora)?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oya 2. Yego 3. Ntikikureba 	A la suite de ce fait, est-ce que vous avez arrêté de travailler pendant plus d'un jour ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. non 2. oui 3. Non Concernée
R13	Ese kubera ibyakubayeho : Wowe ubwawe wabimenyesheje ishyirahamwe rifasha abahohotewe cg uterefona kuri numero y'ubutabazi cg byakozwe n'undi muntu ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oya 2. Yego jyewe ubwanjye 3. Yego undi muntu 	Est-ce qu'à la suite de ce fait , vous-même ou une autre personne, avez contacté une association de soutien, appelé un numéro d'assistance ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. non 2. oui, vous-même 3. oui, une autre personne

R14	Ese kubera ibyakubayeho : Wowe ubwawe wigeze ugisha inama umunyamategeko cg byakozwe n' undi muntu?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oya 2. Yego wowe ubwawe 3. Yego undi muntu 	Est-ce qu'a la suite de ce fait, vous-même ou une autre personne, avez consulté un avocat ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. non 2. oui, vous-même 3. oui, une autre personne
R15	Ese kubera byakubayeho, washatse umuganga/ Docteur ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Est-ce qu'a la suite de ce fait, vous-même ou une autre personne, avez consulté un médecin ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. oui 2. Non
R16	Ese ugezeyo wakiriwe ute ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Neza cyane 2. Neza 3. Neza mu rugero 4. Nabi 5. Nabi cyane 	Comment as-tu été reçue à ton arrivée :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Très bien 2. Bien 3. Moyennement bien 4. Mal 5. Très mal
R17	Ese kubera ibyakubayeho: Wigiriye ubwawe kuri police cg wagiriye yo n'undi muntu?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oya 2. Yego wowe ubwawe 3. Yego undi muntu 	Est-ce qu'a la suite de ce fait vous-même ou une autre personne, etes allé(e) a la police ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. non 2. oui, vous-même 3. oui, une autre personne
R18	Niba R17=1 Ese ugezeyo wakiriwe ute ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Neza cyane 2. Neza 3. Neza mu rugero 4. Nabi 5. Nabi cyane 	Si R17=1 Comment as-tu été reçu (e) à ton arrivée :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Très bien 2. Bien 3. Moyennement bien 4. Mal 5. Très mal
R19	Ese kubera ibyakubayeho : Witangiye ikirego cg byakozwe n'undi muntu ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oya 2. Yego wowe ubwawe 3. Yego undi muntu 	Est-ce qu'a la suite de ce fait, avez-vous déposé une plainte ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. non 2. oui, vous-même 3. oui, une autre personne
R20	Ese ugezeyo wakiriwe ute ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Neza cyane 2. Neza 3. Neza mu rugero 4. Nabi 5. Nabi cyane 	Comment as-tu été reçue à ton arrivée :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Très bien 2. Bien 3. Moyennement bien 4. Mal 5. Très mal
R21	Niba R19=1,2 Ese kubera ibyakubayeho : Baguhaye icyemezo cyuko utanze ikirego ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Si R19= 1,2 Vous a-t-on remis le récépissé de dépôt de plainte ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. oui 2. Non
R22	Ese kubera ibyakubayeho: Haricyo ubutabera bwabikozeho?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yego 2. Oya 	Est-ce qu'à la suite de ta plainte , Y a-t-il eu une suite judiciaire ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. oui 2. Non
R23	Niba R22=1 Ese kubera byakubayeho Uwabikoze yarahanwe ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oya 2. Yego 3. Urubanza ruracyakomeza 	Si R22=1 Est-ce qu'à la suite de ta plainte, y a-t-il eu condamnation du coupable ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. non 2. oui 3. la procédure est en cours
R24	Ese kubera byakubayeho : Waba warabonye inkunga yamafaranga?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oya 2. Yego 3. Narayisabye ndacyategereje 	Est-ce qu'a la suite de ce (ces) fait(s) avez-vous obtenu une aide financière ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. non 2. oui 3. la demande est en cours

R25	Ese kubera byakubayeho? Niwowe ubwawe wiburaniye?	1. Yego 2. Oya	Est-ce qu'à la suite de ce (ces) fait(s) vous êtes-vous constituée partie civile dans un procès ?	1. Oui 2. Non
R26	Ese kubera byakubayeho : Bigeze bakoheraza mu bunzi ?	1. Yego 2. Oya	Est-ce qu'à la suite de ta plainte : y a-t-il eu un renvoi devant la médiation judiciaire ?	1. Oui 2. Non
R27	Ese ukurikije ibyo byakubayeho: Utinya kugira aho ujya ?	1. Oya 2. Yego	Est-ce qu'à la suite de ce fait, avez-vous peur de sortir ou de vous rendre chez certaines personnes?	1. non 2. oui
R28	Ese ukurikije ibyo byakubayeho: Warimutse ?	1. Oya 2. Yego	Est-ce qu'à la suite de ce (ces) fait(s), vous avez du déménager?	1. non 2. oui
R29	Ese ukurikije ibyo byakubayeho: Wahinduye imwe mu myitwarire yawe (ingendo, gusohoka, Gukomeza/kongera umutekano w' urugo)?	1. Oya 2. Yego	Est-ce qu'à la suite de ce (ces) fait(s), Vous avez modifié certaines habitudes de vie (déplacements, sorties, renforcement de la sécurité de votre appartement)	1. non 2. oui
R30	Ese ukurikije ibyo byakubayeho: Wahisemo gutanga amakuru mu ibanga cg kwishinganisha?	1. Yego 2. Oya	Est-ce qu'à la suite de ce (ces) fait(s), As-tu opte de donner l'information en secret ou te faire protéger ?	1. Oui 2. Non
R31	Ese ukurikije ibyo byakubayeho: Byaraguhungabanije ku buryo ukenera ubujyanama?	1. Oya 2. Yego	Est ce que, a la suite de ce fait, vous avez eu des troubles nécessitant un suivi psychologique	1. Non 2. Oui
R32	Ese ukurikije ibyo byakubayeho: Uko wiyumvaga kubyerekeye imibonano mpuzabitsina byarahindutse	1. Oya 2. Yego	Est ce que, a la suite de ce fait, votre sexualité a été durablement perturbée	1. non 2. oui
R33	Ese ukurikije ibyo byakubayeho: Byakuviriyemo gusama	1. Oya 2. Yego	Est ce que, a la suite de ce fait, vous avez été enceinte	1. Non 2. oui
R34	Ese ukurikije ibyo byakubayeho: iba ari yego, iyo nda wayikuyemo cyangwa urateganya kuyikuramo	1. Oya 2. Yego	Si oui, cette grossesse a-t-elle été interrompue ou envisagez-vous de l'interrompre ?	1. Non 2. Oui
R35	Ese ukurikije ibyo byakubayeho: Wanduye indwara zandurira mu imibonanompuzabitsina ?	1. Yego 2. Oya	Est ce que, a la suite de ce fait, vous avez attrapé une maladie sexuellement transmissible	1. Oui 2. Non

Annex B Guides d'entretiens pour Groupes de Discussion Focalisées

QUESTIONS DISCUTEES PAR LES GDF COMPOSEES PAR LES FEMMES ET JEUNES

N0	Questions en Kinyarwanda	Questions en français
1	Ni ayahe mahohoterwa akorerwa abagore mwe muzi, mwabonye cg mwumvise bavuga ?	Quelles sont les sortes de violences faites aux femmes que vous avez déjà connues, observées ou entendues?
2	Ni hehe abagore bakunze guhurira kenshi n' amahohoterwa abakorerwa (mu miryango, hagati y' abashakanye, ahantu hahurirwa n' abantu benshi, mu kazi...)?	Où sont-elles observées le plus fréquemment (famille, couple, lieux publics, lieu de travail, ...)?
3	Mubona ari izihe mpamvu nyazo zituma abagore bahohoterwa (izifitanye isano n' imibanire y' abantu, umuco, ubukungu, ...)?	Quelles sont les causes ou racines profondes des violences (sociales, culturelles, économiques, ...)?
4	Ni ibihe bimenyetso bigaragara ku bagore bahohotewe (ku mubiri, ku guteshwa umutwe, mu bitekerezo,...)?	Quels sont les effets des violences faites aux femmes (physiques, mentales, psychologiques,...)?
5	Mubona abagore bahohotewe babyifatamo bate?	Quelles sont les réactions des femmes survivantes aux violences?
6	Ese hari ubwo bajya biyambaza kenshi inzego za polisi cg iz' ubutabera?	Recourent-elles souvent aux instances de police et juridictionnelles ?
7	Hakorwa iki kugirango ihohoterwa rikorerwa abagore mu karere kanyu rihagarare?	Qu'est-ce qui peut être fait pour mettre fin à la violence faite aux femmes dans votre région?

QUESTIONS DISCUTEES PAR LES GDF COMPOSEES PAR LES HOMMES ET LES JEUNES GARCONS

NO	Questions en Kinyarwanda	Questions en Français
1	Ni ayaha mahohoterwa akorerwa abagore mwe muzi, mwabonye cg mwumvise bavuga	Quelles sont les sortes de violences faites aux femmes que vous avez déjà connues, observées ou entendues?
2	Ni hehe abagore bakunze guhurira kenshi n' amahohoterwa abakorerwa (mu miryango, hagati y' abashakanye, ahantu hahurirwa n' abantu benshi, mu kazi...)?	Où sont-elles observées le plus fréquemment (famille, couple, lieux publics, lieu de travail, ...)?
3	Mubona ari izihe mpamvu nyazo zituma abagore bahohoterwa (izifitanye isano n' imibanire y' abantu, umuco, ubukungu ...)?	Quelles sont les causes ou racines profondes des violences (sociales, culturelles, économiques, ...)?
4	Ni ikihe kiciro cy' abantu usangamo abahohotera abagore? Kubera iki?	Quelles sont les causes ou racines profondes des violences (sociales, culturelles, économiques, ...)?
5	Iyo bamaze guhohotera abagore bajya he/ ubasanga he? (Muri gereza, hanze badafunze ...)?	Ces derniers, où se retrouvent-ils après leurs actes? (en prison, libres dans la société,...)
6	Iyo abo bantu barezwe icyaha cyo guhohotera abagore babyifatamo bate?	Quelles sont leurs réactions lorsqu'ils sont accusés de violence faites aux femmes ?
7	Hakorwa iki kugirango ihohoterwa rikorerwa abagore rihagarare?	Quelles sont leurs réactions lorsqu'ils sont accusés de violence faites aux femmes ?

QUESTIONS DISCUTEES LORS DES ENTRETIENS AVEC LES INFORMATEURS-CLES

NO	Questions en Kinyarwanda	Questions en Français
1	Hari amahohoterwa ashingiye ku gitsina mwaba muzi akorerwa abagore mu gace mubamo?	Connaissez-vous des cas de VSBG dans votre circonscription ?
2	Ni nk' ayahe mahohoterwa ashingiye ku gitsina akorerwa abagore yabagezeho kenshi?	Quelles sortes de VSBG les plus fréquentes que vous avez déjà enregistrées ?
3	Mwasanze impamvu ziyatera ari izihe ?	Quelles en sont les causes?
4	Ni iyihe nkunga mutera (mumarira iki) abagore bahohoterwa muri ubwo buryo ?	Quel type de soutien offrez-vous aux survivantes des VSBG ?
5	Hari amategeko ariho mu Rwanda muzi yashyiriweho kurwanya ihohoterwa rishingiye ku gitsina rikorerwa abagore ? Niba ari yego : Mwebwe mu nshingano zanyu ayo mategeko muyubahiriza mute ?	Etes-vous au courant de la législation en vigueur dans le domaine de la lutte contre la VSBG au Rwanda ? Si oui, dans quel cadre l'appliquez-vous ?
6	Mu gace mukoreramo ni hehe umuntu ashobora gusanga abagore bakorewe ihohoterwa cg abaribakoreye (mu baturage, gereza, amashyirahamwe,...)?	Où peut-on identifier les survivants et les auteurs des VSBG dans votre zone d'opération (communauté, prisons, associations...)?
8	Uretse aho mukora, hari indi miryango cyangwa amashyirahamwe hafi hano agira uruhare mu kurwanya ihohoterwa rishingiye ku gitsina rikorerwa abagore ? Ni iyihe nkunga batera abagore bahohotewe ?	A part votre organisation, pouvez-vous nous indiquer différentes organisations intervenant dans la lutte contre les VSBG dans votre circonscription? Quelles sortes d'appui offrent-elles aux survivantes des VSBG ?
9	Ese hari uburyo bw' imikoranire buriho hagati y' inzego zifasha abagore bahohotewe ?	Existe-t-il un cadre de collaboration entre ces dernières (réseau) ?
10	Ni izihe ngamba mubona zikwiriye gufatwa mu rwego rwo guhagarika burundu ihohoterwa rishingiye ku gitsina rikorerwa abagore mu gace mubamo ?	Quelles stratégies recommanderiez-vous pour l'éradication effective des VSBG dans votre circonscription?

Questions	Réponses des femmes et jeunes filles
Types de violences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Insultes 2. Menaces par les maris pour n'avoir pas mis au monde que des filles 3. Coups par les maris 4. Refus des maris de faire le test de dépistage du Sida 5. Refus aux femmes par les maris de quitter le domicile sans autorisation 6. Refus par les maris d'appliquer les méthodes contraceptives 7. Infidélité des maris 8. Interdiction par les maris de toucher a l'argent 9. Etre chassée de la maison par le mari 10. Poids des responsabilités familiales assumées par la femme seule 11. Relations sexuelles avec le mari contre gré 12. Polygamie 13. Tentatives de rapports sexuels forcés 14. Violences sexuelles commises sur les enfants, jeunes filles et femmes 15. Refus d'accès a l'héritage 16. Mariages précoces 17. Séparation avec les enfants
Cadres des violences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ménages 2. Familial proche 3. Travail 4. Ecole ou Université 5. Routes, le soir 6. Prison 7. Cabarets
Causes de violences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alcool 2. Pauvreté 3. Manque de respect pour les femmes et filles 4. Méchanceté tout court 5. Besoin sexuel tout court 6. Mariage illégal 7. Ignorance de leurs droits par les femmes
Effets des violences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Traumatisme qui se manifeste par la dépression, l'insomnie, l'isolement, la perte de confiance aux hommes et le manque d'appétit 2. Handicap physique dont l'infection des organes génitaux par des MST 3. Devenir prostitué, ivrognesse, et droguée 4. Devenir violente 5. Grossesses non désirées
Réaction des survivantes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Silence pour la plupart 2. Dépôt de plaintes auprès de la police 3. Dépôt de plaintes auprès des instances judiciaires 4. Séparation avec conjoints 5. Confiance a des amies 6. Suicides
Recours des survivantes aux instances policières et judiciaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Silence prédomine par peur de mauvais préjugés sociaux 2. Police 3. Abunzi mais crainte d'une très grande corruption de cet organe

Questions	Réponses des femmes et jeunes filles
Stratégies pour mettre fin aux violences faites aux femmes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Combattre la corruption au niveau des autorités locales 2. Formation en matière des droits de la femme et des enfants (pour femmes, filles, hommes et autorités locales) 3. Utiliser les médias dans la lutte contre ces violences 4. Mettre sur pieds, au niveau local, des organes chargés de lutter contre les violences sexuelles basées sur le genre et de venir en aide aux survivantes de ces dernières 5. Poursuivre et renforcer les programmes de lutte contre la pauvreté des ménages 6. Plaider pour l'éducation des femmes et des filles 7. Multiplier les pancartes qui appellent les gens à combattre les violences sexuelles basées sur le genre ;
Types de violences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mariages forcés 2. Considérer la femme comme une servante 3. Rapports sexuels forcés par les hommes à leurs femmes 4. Recherche par les maris de femmes plus jeunes/plus belles 5. Enfants extraconjugaux 6. Filles-mères non appuyés matériellement par les pères des enfants 7. Remariage forcé d'une veuve avec le frère de son mari
Cadres des violences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Boîtes de nuits, Hôtels et Motels : la responsabilité étant partagée avec les femmes/filles qui fréquentent ces endroits
Causes de violences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le complexe d'infériorité des femmes/filles 2. Sorcellerie 3. Accoutrement léger des jeunes filles 4. Culture traditionnelle rwandaise de soumission de la femme à son mari
Perpetreurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Hommes mariés qui sont le plus impliqués dans la VSBG 2. Adolescents et jeunes garçons moins impliqués dans les VSBG
Où se retrouvent les Perpetreurs ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ceux des violences contre enfants sont dénoncés à la police et emprisonnés 2. Ceux des violences en couple sont dénoncés très rarement car les femmes craignent de porter plainte et la médiation est privilégiée. Ils se retrouvent dans la société
Réaction des Perpetreurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demandent pardon dans les seuls cas où ils sont dénoncés 2. Nient toute implication lorsque les preuves sont difficiles à établir comme dans les cas de violences en couples
Stratégies pour mettre fin aux violences faites aux femmes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir c'est que la VSBG dans le contexte rwandais 2. Encourager les couples au mariage légal 3. Sanctions très sévères à l'encontre des agresseurs 4. Encourager les femmes à briser le silence autour des VSBG 5. Améliorer les services d'accueil des survivantes des VSBG dans les services de santé 6. Organiser une grande campagne nationale de lutte contre les VSBG 7. Organiser des réunions de discussions sur la lutte contre les VSBG dans les villages (après les travaux communautaires)

Annex D Liste des personnes interviewées par district - Synthèse des interviews auprès des informateurs clés

Rutsiro	Kayonza	Ngororero
1. Secrétaire Exécutif du Secteur de BONEZA	1. Vice Maire du District chargé des Affaires Sociales	1. Commandant de Police au niveau du District de Rutsiro
2. Commandant de Police au niveau du District de Rutsiro	2. Commandant de Police au niveau du District de Kayonza	2. Directeur de l'Hôpital de Muhororo
3. Officier du Ministère Public (OMP) du Tribunal de RUTSIRO	3. Docteur chargé de la Maternité à l'Hôpital de Gahini	3. Représentant de l'ARCT Ruhuka
4. Directeur de Santé du District de Rutsiro		4. Vice Maire chargées des Affaires Sociales
5. Chargé des Consultations dans le Centre de Santé CONGO-NIL		
Nyarugenge	Gasabo	Kicukiro
1. Directeur de Santé du District de Nyarugenge	1. Officier de la Police Judiciaire dans le District de Gasabo	1. Directeur de Santé du District de Rutsiro
2. Responsable du Centre de Santé de Nyarugenge		2. Responsable du Centre de Santé de Kicukiro
3. Commandant de Police au niveau du District de Nyarugenge		3. Commandant de Police au niveau du District de Kicukiro

Annex E Réponses obtenues

Interviews avec les responsables administratifs et politiques de districts (Directeurs et vice-maires)	
Questions	Réponses
Types de VSBG	<ol style="list-style-type: none"> 1. Viols commis sur les filles de moins de 12ans 2. Viols commis sur les filles de moins de 18ans et les femmes en général 3. Coups et blessures graves par les maris 4. Refus par les maris de nourrir la famille 5. Surexploitation des femmes par les travaux ménagers 6. Viols commis en familles et cabarets 7. Jeunes filles expulsées par leurs mères qui veulent se remarier
Causes de violences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Polygamie 2. Conséquences du Génocide (les gens n'ont plus peur de faire du mal) 3. Alcool 4. Drogue 5. Pauvreté 6. Infidélité conjugale 7. Non respect de la femme dans la culture rwandaise 8. Cohabitation non légale 9. Différence de revenus (femme qui gagne plus est agressée par le mari)
Type de soutien offert aux survivantes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inexistence de services (appropriés) de soutien juridique et psychologique des survivantes de VSBG (District de Rutsiro) 2. Haguruka (qui depuis quelques temps n'existe plus a Kayonza) 3. Informer la police sur les cas de violences survenus, chercher de l'emploi pour les victimes, sensibiliser les femmes et enfants sur leurs droits (District de Kicukiro)
Connaissances sur la législation, les politiques et les stratégies en vigueur dans le domaine de la VSBG	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de loi sur la violence domestique 2. Lois, politiques et stratégies généralement inconnues malgré une réelle volonté de combattre toute sortes de VSBG 3. Community Policing
Autres organisations intervenant dans le domaine de la VSBG dans votre circonscription	<ol style="list-style-type: none"> 1. Haguruka in Kigali 2. Profemmes in Kigali 3. Human Rights Commission in Kigali 4. Seruka in Kigali
Sortes d'appuis offerts	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appui juridictionnel
Existence de réseau des intervenants dans le domaine de la VSBG	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inexistant
Stratégies de lutte contre la VSBG	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire que la loi sur la Violence Domestique soit amendée le plus tôt possible 2. Renforcer le Community Policing pour lutter contre les nombreuses violences qui se déroulent dans les ménages 3. Renforcer la coopération avec les églises pour sensibiliser la population en matière de la VSBG 4. Prendre soin des enfants issus des familles séparées (pour cause de VSBG) 5. Former les couples en matière du planning familial et de lutte contre les VSBG 6. Adopter une loi régissant les mariages polygamiques
Interviews avec les responsables du secteur de la santé dans les districts (Directeurs d'Hopitaux, Responsables des Formations Sanitaires)	
Questions	Reponses

Types de VSBG	<ol style="list-style-type: none"> 1. Femmes et filles violées 2. Femmes battues 3. Bonnes battues par leurs patronnes 4. VSBG pas très nombreuses dans les FOSA et Hôpitaux à cause du silence adopté par nombreuses survivantes des VSBG 5. Violences sexuelles par des hommes séropositifs 6. Violences sexuelles dans par des personnes proches dans la famille
Causes de violences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ivresse 2. Vagabondage sexuel 3. Ignorance de droits protégeant la personne humaine
Type de soutien offert aux survivantes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Police pour la poursuite des perpétrateurs 2. Hôpital pour la confirmation de l'acte de violence 3. Les FOSA traitent les survivantes de violences même si elles ne sont a mesure de se payer les soins dans le cadre de services spéciaux rapides pour les survivantes des VSBG 4. Survivante reçue et soignée de blessures apparentes (a l'hospital ou dans une FOSA) avant d'avertir la Police
Connaissances sur la législation, les politiques et les stratégies en vigueur dans le domaine de la VSBG	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lois protégeant les enfants de violences
Autres organisations intervenant dans le domaine de la VSBG dans votre circonscription	<ol style="list-style-type: none"> 1. UNICEF 2. ARCT 3. Autorités politico administratives
Sortes d'appuis offerts	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation sur les droits des enfants 2. Encadrement psychologique des victimes (Ngororero) 3. Poursuite et jugement de l'acte de violence
Existence de réseau des intervenants dans le domaine de la VSBG	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le cadre de collaboration existe entre les institutions sanitaires (qui établissent un certificat médical) et la police (qui use de ce certificat pour compléter le dossier de l'acte de violence)
Stratégies de lutte contre la VSBG	<ol style="list-style-type: none"> 1. Former les femmes et filles sur leurs droits 2. Protéger les femmes et les filles quand elles sont dans les champs et dans la brousse 3. Renforcer la promotion de l'éducation de la fille
Interviews avec les commandants de police a niveau des districts	
Questions	Reponses
Types de VSBG	<ol style="list-style-type: none"> 1. Viol des jeunes filles de moins de 18ans et des femmes 2. Femmes maltraitées au niveau des ménages 3. Violences aux prostituées lorsque le client n'est pas capable de payer (Nyarugenge) 4. Refus par le mari de payer la nourriture pour son ménage
Causes de violences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alcool 2. Infidélité qui mène à la polygamie 3. Confiance totale des parents accordée à leurs domestiques et à leurs bergers qui violent leurs enfants 4. Ignorance des lois conférant des droits aux femmes et filles 5. Pauvreté et étroitesse des maisons 6. Drogue 7. Génocide 8. Culture rwandaise qui ne donne pas a la femme rwandaise le respect qu'elle mérite

Type de soutien offert aux survivantes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Envoyer à l'hôpital pour expertise médicale 2. Engager ensuite la poursuite du coupable et envoi du dossier au parquet pour jugement 3. Sensibilisation sur les VSBG par une Unité de la Police appelée « GBV help desk » coordonnée par des femmes policières (Kigali) 4. Orienter les survivantes vers les FOSA et les associations d'encadrement judiciaire et psychologique 5. Investigation policière 6. Prévention : Sensibilisation en collaboration avec les autorités de base (Ngororero)
Connaissances sur la législation, les politiques et les stratégies en vigueur dans le domaine de la VSBG	<ol style="list-style-type: none"> 1. Community policing pour lutter contre la criminalité quelle qu'elle soit 2. Loi interdisant toute sorte de violence existe alors que celle interdisant la violence spécifique sur les femmes n'existe pas encore
Autres organisations intervenant dans le domaine de la VSBG dans votre circonscription	<ol style="list-style-type: none"> 1. Haguruka 2. AVEGA 3. UNIFEM (Kigali) 4. Profemmes
Stratégies de lutte contre la VSBG	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer des associations de lutte contre la VSBG au niveau de base 2. Former et informer les populations qu'elles doivent déclarer à la police les cas de violences 3. Les partenaires comme UNIFEM devraient appuyer les comités de « Community Policing » à être formés sur comment traiter les de VSBG 4. Combattre la polygamie 5. Intensifier la coopération entre les autorités de base et la police 6. Sensibiliser les hommes pour qu'ils fassent des mariages civils pour sauvegarder le droit de la femme 7. Combattre l'ivrognerie 8. Formation des femmes sur les lois qui les protègent pour qu'elles soient des pionnières de défense de leur droit.



Avenue de l'Armée

P.O.Box 445 Kigali, Rwanda

Tel. : +250 252 590 463 / Fax : +250 252576 263

www.unifem.org